

## Septième séance

Mardi 12 juin 2001, 15 heures

Présidence de M. Donato et de M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:  
DISCUSSION (*suite*)

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT (M. DONATO) — La séance est ouverte et nous allons poursuivre le débat sur le rapport du Président du Conseil d'administration et le rapport du Directeur général.

*Original allemand:* M. ARBESSER-RASTBURG (*délégué des employeurs, Autriche*) — Tout d'abord, en tant que délégué autrichien des employeurs, je voudrais vous transmettre mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je suis convaincu qu'étant donné votre longue expérience, vous assumerez avec succès la direction des travaux de la Conférence.

Depuis la chute du mur de Berlin, la fin du Pacte de Varsovie et du COMECON, le monde a changé. A plusieurs reprises, j'ai indiqué que, pendant ces années, l'OIT a pris une importance particulière pour l'Europe.

Jusqu'ici, j'ai visité plus de 135 Etats indépendants et je travaille au sein de l'OIT depuis plus de 43 ans en assumant différentes fonctions. Je connais donc les soucis particuliers des pays en développement et je sais qu'ils ont besoin d'une assistance toute particulière. Des programmes comme le programme de lutte contre le SIDA et le programme de lutte contre les pires formes de travail des enfants nécessitent un engagement tout particulier de notre part.

Je suis également persuadé que l'évolution particulière de la situation en Europe doit être prise en compte, notamment afin qu'une aide appropriée soit fournie à la suite de l'élargissement à venir de l'Union européenne. Le renforcement des organisations d'employeurs et de travailleurs dans ces pays est absolument nécessaire. Le droit du travail et son aménagement, les problèmes de l'économie sociale de marché et les questions fondamentales du tripartisme font partie de la construction de la vie sociale et économique de l'Europe centrale et orientale. Ce sont des questions qui me paraissent être d'une importance capitale et, grâce aux moyens fournis par l'OIT, des succès considérables ont pu être obtenus.

Pour moi, il existe un domaine important: les réunions tripartites sectorielles qui sont une émanation des commissions industrielles, qui donnent la possibilité aux experts des différents secteurs et aux représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements de discuter ensemble de leurs problèmes et qui peuvent ainsi promouvoir la compréhension

mutuelle. Je connais depuis l'importance de ces réunions auxquelles je participe depuis 43 ans.

A la fin de ma brève intervention, je voudrais aborder une question importante, à savoir la coopération de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods. Depuis le Sommet social de Copenhague, auquel il m'a été offert de participer, et où le Directeur général, M. Somavia, a joué un rôle décisif, l'importance de notre Organisation en tant que conscience sociale de la famille des Nations Unies a beaucoup augmenté. J'espère que l'assistance de ces organisations à nos nombreux programmes sera renforcée, ce qui en facilitera la mise en œuvre. N'oublions pas qu'une aide rapide est doublement utile, et je voudrais conclure par les mots d'Albert Thomas: «La paix sociale est la base de la paix mondiale.»

*Original chinois:* M. XU (*délégué des travailleurs, Chine*) — Permettez-moi de féliciter Madame la Présidente à l'occasion de son élection à la présidence de cette Conférence. J'aimerais également féliciter les trois Vice-présidents. Je suis persuadé que, sous leur conduite éclairée, la Conférence sera couronnée de succès.

Nous apprécions le rapport du Directeur général sur la traduction du travail décent en programmes et en activités dans le contexte de la mondialisation économique. La concrétisation de l'idée de travail décent n'incombe pas seulement à l'OIT et aux autorités nationales du travail. C'est également la tâche et le but des mandants tripartites de l'OIT et les aspirations sincères de tous les travailleurs, particulièrement dans les pays en développement.

J'aimerais maintenant saisir cette occasion pour faire une remarque d'ordre général sur le rapport. Le rapport du Directeur général dit que «ce qui est considéré comme décent dépend des droits et principes universels mais aussi de la situation de chaque pays». Il y est dit que «le travail décent est une cible mobile, une cible qui se déplace parallèlement aux possibilités, aux circonstances et aux priorités des sociétés. Le seuil s'élève au fur et à mesure du progrès économique et social». Nous nous félicitons de voir que le Directeur général aborde la question du travail décent dans une perspective de changement et de développement et qu'il reconnaît les liens entre le progrès dans le travail décent et le développement économique. Une telle reconnaissance est d'une importance pratique dans le contexte de la mondialisation économique.

Le Directeur général l'a bien montré lors de sa visite en Chine. Aujourd'hui, dans le monde actuel de multipolarisation et de mondialisation économique, la science et la technologie avancent par soubresauts.

Les syndicats chinois affirment que, comme il n'y a pas eu de changements fondamentaux dans l'ordre économique et politique international, irrationnel et injuste, la mondialisation économique a exacerbé le développement inégal entre pays et régions, et a creusé le fossé entre le sud et le nord, les riches et les démunis. Dans ce contexte, combler le fossé et alléger l'incidence négative de la mondialisation sur les pays en développement est la tâche des pays en développement, mais également une condition préalable et la base de la réalisation du travail décent dans le monde.

Afin de mieux protéger les droits et les intérêts des travailleurs et réaliser le travail décent, les syndicats de divers pays peuvent jouer un rôle irremplaçable de par leur participation active et leur coopération adéquate. L'OIT devrait accorder une plus grande attention à ceci et prendre des mesures pratiques afin de renforcer la coopération technique avec les pays en développement, et particulièrement avec les syndicats dans ces pays et demander en même temps aux pays industrialisés d'entreprendre des actions efficaces.

Il y a vingt ans, la Chine a initié des réformes et un processus d'ouverture. Dès lors, les syndicats chinois ont déployé des efforts constants afin de défendre les droits et les intérêts légitimes des travailleurs et leur assurer un travail décent. Ces deux dernières années, nous avons travaillé très dur afin d'organiser les travailleurs employés dans les nouvelles entreprises, y compris les entreprises privées à financement étranger. Nous avons ainsi établi et amélioré, conformément à la législation, le système de négociation collective et celui de comité d'entreprise, nous avons participé à l'élaboration des lois et politiques relatives aux droits et intérêts des travailleurs, et contribué à la création et l'amélioration du système de sécurité sociale, et nous avons aidé au réemploi du personnel licencié.

Nous sommes convaincus que, pour faire face aux effets négatifs de la mondialisation économique, l'intensification des échanges et de la coopération entre l'OIT et les syndicats des pays en développement est essentielle à la réalisation du travail décent. Les syndicats chinois restent, comme toujours, désireux de renforcer la coopération avec l'OIT et les organisations syndicales des autres pays, et de joindre leurs efforts en vue de promouvoir l'emploi, réduire la pauvreté et assurer un travail décent à tous les travailleurs. Je vous remercie.

*Original arabe: M. MATTAR (délégué des employeurs, Emirats arabes unis) — J'ai le plaisir tout d'abord de féliciter la Présidente de la Conférence à l'occasion de son élection à cette session de la Conférence en lui souhaitant le plein succès dans l'accomplissement de cette tâche très importante et en espérant également que cette Conférence sera couronnée de succès.*

J'ai le plaisir également de vous saluer au nom de la Fédération des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des Emirats arabes unis, qui vous souhaite plein succès dans vos débats afin que ceux-ci donnent un nouvel élan au travail international en matière d'emploi.

Pour ce qui est du rapport du Conseil d'administration concernant les travaux du Conseil pendant l'année écoulée et du contenu de ce rapport concernant les activités du Conseil pendant ses trois sessions, nous ne pouvons que rendre hommage au rôle impor-

tant que joue le Conseil d'administration et à l'esprit de coopération qui caractérise la représentation tripartite au sein de ce Conseil, en espérant que cet esprit caractérisera les prochaines sessions du Conseil.

Pour ce qui est du rapport du Directeur général du BIT, il concerne la façon de transformer le concept du travail décent en une réalité nationale dans le cadre de la mondialisation et, bien sûr, ce rapport définit de manière approfondie le concept du travail décent et les moyens de surmonter les obstacles afin de réaliser cet objectif noble pour l'humanité. Parmi les plus importantes conclusions du rapport, nous trouvons que le travail décent constitue un moyen pour améliorer le niveau de vie par le biais de la création d'emplois ainsi que la protection sociale dans le cadre des stratégies de développement. Le rapport précise que l'échec des politiques traditionnelles d'ajustement structurel, prônées par les institutions financières internationales telles que Bretton Woods, réside en partie dans leur incapacité à intégrer ces objectifs. Le rapport exprime une vision très claire de la réalisation de ce concept du travail décent. Nous espérons que l'OIT réussira, en collaboration avec les Etats Membres, à élaborer des politiques cohérentes pour mettre en œuvre les mécanismes à même de réaliser le travail décent. L'OIT devrait mettre au point un programme de concertation avec la Banque mondiale et le FMI afin d'intégrer la réalisation du travail décent dans les programmes et les politiques des institutions financières internationales.

Le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail est consacré cette année à l'élimination de toutes les formes du travail forcé et obligatoire et il reflète, de manière très claire, la situation des pays en la matière. Nous sommes heureux, dans ce contexte, de vous informer que l'Etat des Emirats arabes unis a ratifié la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957. Le travail forcé est donc prohibé par la loi et par la pratique dans notre pays. Pour ce qui est du suivi de la Déclaration, il est important de réaffirmer l'importance du programme de coopération technique pour tous les pays Membres ainsi que pour les organisations d'employeurs et de travailleurs, afin que l'aide provienne des ressources régulières de l'Organisation pour réaliser les objectifs de cette Déclaration de manière concrète.

L'ordre du jour de cette session comprend un grand nombre de sujets importants et vitaux, et permettez-moi de présenter certains commentaires qui se fondent sur la politique de mon pays en matière de développement, ainsi que sur sa gestion éclairée de ces questions.

Pour ce qui est du domaine de la promotion des coopératives, nous pensons que cette activité doit être renforcée car elle améliore le niveau de vie des sociétés rurales et urbaines, et contribue à la création d'emplois. L'OIT a joué un rôle modeste depuis 1966 et devrait renforcer son action pour promouvoir les coopératives et adopter un outil international qui puisse renforcer le mouvement coopératif au service de la société.

Pour ce qui est de la sécurité sociale, l'examen de cette question par la Conférence va aider l'Organisation à prendre connaissance des développements et des changements dans les expériences des différents pays dans ce domaine, et à prendre connaissance éga-

lement des défis et difficultés confrontés par la sécurité sociale dans le monde.

L'Etat des Emirats arabes unis a une riche tradition en matière de sécurité sociale, car nous avons élargi le concept de la protection sociale afin qu'elle englobe un système intégré de sécurité sociale, dont les dépenses sont couvertes par l'Etat sans aucune charge pour les bénéficiaires. Nous avons également un régime d'assurance sociale et de retraite qui sont couverts financièrement par le gouvernement ainsi que par les employeurs et les travailleurs.

J'ai le plaisir de vous informer également que les employeurs dans mon pays participent à un taux s'élevant à 12,5 pour cent aux coûts des assurances sociales et des retraites dans le secteur privé; les assurances couvrent les prestations de retraite, de vieillesse, d'invalidité et d'assurance maladie. Nous appliquons également le principe d'égalité entre les hommes et les femmes; les travailleuses bénéficient aussi d'un certain nombre de privilèges.

*Original anglais: M<sup>me</sup> HAUGSNES (secrétaire d'Etat, Ministère du Travail et de l'Administration publique, Norvège)* — C'est pour moi un honneur de pouvoir prendre la parole devant cette Conférence internationale du Travail. Le gouvernement de la Norvège a fait de la promotion des droits fondamentaux de l'homme une de ses priorités. L'OIT se doit de gérer et d'assurer les droits fondamentaux des travailleurs. La Norvège, sur le plan politique et économique, a toujours soutenu les efforts de l'Organisation pour combattre l'injustice sociale et l'exploitation des travailleurs. Nous restons attachés à la promotion de la liberté d'association, à l'élimination de toutes les formes de travail forcé, à l'abolition du travail des enfants et à l'élimination de toutes les formes de discrimination sur le lieu de travail.

Dans le rapport intitulé «Réduire le déficit de travail décent», le Directeur général a formulé un certain nombre de propositions pour traduire le concept de travail décent dans des programmes et activités réalisables, dans le cadre de l'économie mondiale en mutation.

La plupart de ces propositions nous semblent pertinentes et nous appuyons leur développement. L'OIT a, en effet, fait un pas considérable pour mettre en œuvre des programmes cohérents en matière de travail décent. Mais, en fin de compte, la réussite de ces programmes est étroitement tributaire des efforts des gouvernements, des organisations des employeurs et des travailleurs au niveau national.

Les gouvernements doivent prendre conscience que la mondialisation ne réduit pas leurs responsabilités. Le rapport dont nous sommes saisis prouve que les défis sont lourds si nous voulons que la mondialisation soit source de progrès économiques et sociaux. Si les gouvernements, en coopération avec nos partenaires sociaux, ne sont pas capables de relever ces défis, la mondialisation risque d'aboutir à l'exclusion, à l'inégalité et à la perte des droits fondamentaux au lieu du progrès. Les propositions de programmes et de budget pour 2002 et 2003 reposent sur les quatre objectifs stratégiques. Dans le cadre d'une croissance réelle zéro, nous appuyons entièrement la proposition du Directeur général qui consiste à redistribuer les ressources en faveur de programmes techniques de lutte contre le VIH/SIDA et pour le travail décent tout en augmentant les ressources allouées aux programmes existants, à savoir la politique normative, la

liberté d'association, le travail des enfants et la Déclaration. Il pourrait s'agir d'une étape vers une redistribution plus marquée des ressources en faveur de programmes hautement prioritaires.

Il y a cinquante ans, nous avons adopté la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et si je mentionne cette convention c'est parce que cinquante ans plus tard nous ne sommes toujours pas entièrement satisfaits. Dans tous les Etats Membres et dans mon pays, nous constatons des disparités flagrantes entre le niveau de rémunération des hommes et celui des femmes. L'OIT, par conséquent, devrait saisir cette occasion pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la convention n° 100. Je sais que le Directeur général a fait de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes une de ses priorités et nous appuyons les activités qu'il déploie dans ce domaine par le biais de l'Organisation. Mais, comme je ne serai pas présente lors de la discussion générale sur le rapport global, permettez-moi de conclure mon intervention avec quelques remarques sur ce document.

Les convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et celle (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, ont été ratifiées respectivement par 157 et 150 Etats Membres. Il s'agit de chiffres éloquentes qui nous prouvent à quel point le travail forcé est condamné à l'échelle internationale. Pourtant, le rapport prouve que ratification n'est pas synonyme de mise en œuvre; il est choquant de constater que ce phénomène perdure.

La constatation la plus alarmante est cependant le phénomène accru de traite d'êtres humains, plus particulièrement d'enfants qui deviennent des esclaves domestiques ou qui font l'objet d'un commerce sexuel. Nous avons la responsabilité de lutter contre le travail forcé. La Norvège appuie entièrement le plan d'action de l'OIT pour l'éradication du travail forcé et obligatoire. Comme le souligne le rapport, «rien ne saurait excuser le travail forcé au XXI<sup>e</sup> siècle.

*Original anglais: M. FINDLAY (secrétaire d'Etat adjoint au Travail, Etats-Unis)* — Je tiens à adresser mes félicitations à la Présidente pour son élection, et mes remerciements au Directeur général pour les efforts qu'il déploie afin de donner plus de possibilités à tous les travailleurs.

C'est la première fois que je participe à la Conférence internationale du Travail, et c'est un grand plaisir d'être ici pour représenter la Secrétaire d'Etat au Travail, Elaine Chao, et l'administration du Président George W. Bush. M<sup>me</sup> Chao m'a prié de vous dire qu'elle regrette beaucoup de ne pas pouvoir être ici en personne.

Quand il a prêté serment en tant que 43<sup>e</sup> Président des Etats-Unis, le Président Bush a parlé de la promesse que chacun a sa place au soleil, que chacun a droit à sa chance et qu'il n'y a pas une seule personne insignifiante sur terre.

Je suis convaincu que cette vision est une vision universelle, une aspiration à l'espérance, à la dignité et à de réelles perspectives, qui est au cœur de tous les peuples, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur nationalité.

Au fond, c'est la même vision que celle que le Directeur général Somavia a exprimée dans son rapport à la Conférence, quand il a parlé avec éloquence de la nécessité de donner à tous les adultes la possibilité d'un travail décent et productif.

Pendant les quelques minutes dont je dispose, j'aimerais décrire brièvement ce que cette vision signifie pour le Ministère du Travail des Etats-Unis.

Tout d'abord, parce que nous sommes convaincus qu'il n'est jamais venu au monde aucun être insignifiant, nous pensons que cela est vrai pour tous les travailleurs, quel que soit le pays où ils vivent.

En ce XXI<sup>e</sup> siècle, il ne peut plus s'agir d'un simple sentiment moral. Ce doit être un fait économique.

Que cela nous plaise ou non, nous sommes dans une économie mondialisée, avec des flux globalisés de marchandises et d'argent, des systèmes globalisés de production et de distribution, et des normes globalisées pour la technologie.

L'un des éléments les plus intéressants de cette tendance est l'émergence de normes mondialement acceptées pour les conditions de travail également.

L'Organisation internationale du Travail joue un rôle crucial en tant que créateur mondial de normes visant à améliorer les conditions de travail et les droits des travailleurs, mais c'est l'économie mondialisée qui fournit l'énergie et la force nécessaires pour transformer ces normes en réalité.

La clé pour le renforcement de l'économie globalisée est de continuer sur la voie du libre-échange. Nous ne bénéficierons pas de la mondialisation sans l'ouverture qu'est la liberté du commerce entre les pays.

Dans toute l'histoire, on a vu les nations, souvent, se considérer comme des concurrentes économiques. Nombre d'entre elles pensent à l'économie mondiale comme à un marché bien circonscrit et, jusqu'à récemment, la majeure partie de la planète voyait dans le commerce international un jeu de vases communicants où une personne gagne et l'autre perd automatiquement.

La réalité actuelle prouve que ces deux notions sont fausses.

Cela ne veut évidemment pas dire que le libre-échange ne pose pas de problèmes. Les emplois et les industries peuvent être menacés par la concurrence étrangère. La croissance économique peut créer des problèmes d'environnement et de commerce.

Il est de la responsabilité des négociateurs commerciaux de développer le commerce entre les nations, mais il nous appartient, à nous, d'être à la hauteur des défis que pose le libre-échange et de faire en sorte de voir se réaliser les avantages que peut fournir une économie mondialisée.

Il y a des gens qui considèrent que les problèmes du travail et de l'environnement sont autant de raisons de ne pas poursuivre la libéralisation du commerce. Je pense que c'est le contraire. Selon moi, le but visant à améliorer les normes mondiales du travail et le but du libre-échange sont complémentaires.

Lorsque nous ouvrons des portes, nous sensibilisons. Et lorsque le commerce stimule le développement économique, cela produit généralement un climat qui incite à s'occuper de questions telles que la justice sociale et la protection de l'environnement.

Voilà pourquoi l'administration Bush voue ses efforts à la fois à la liberté du commerce et à l'amélioration des conditions de travail et d'environnement dans le monde entier.

La deuxième implication de cette vision universelle dont nous parlons est la nécessité de développer les capacités de la main-d'œuvre. Si nous voulons que chaque adulte ait un travail décent, nous devons former et motiver les travailleurs pour ce genre d'emplois.

Pour réaliser cette vision, M<sup>me</sup> Chao a préconisé la création d'une main-d'œuvre du XXI<sup>e</sup> siècle qui soit tout à fait prête à relever les défis d'une nouvelle économie mondiale dynamique.

Au Ministère du Travail des Etats-Unis, nous réévaluons chaque programme et chaque activité en ce qui concerne la formation des travailleurs. Nous voulons savoir si nous aidons les gens à trouver de meilleurs emplois et à suivre des carrières plus gratifiantes, si nous leur fournissons les compétences qu'exige l'économie.

Le plus grand défi auquel doit faire face chacun de nous qui sommes présents dans cette salle est celui qui consiste à créer une main-d'œuvre dûment formée et prête à assumer le type de travail décent et productif auquel aspire le Directeur général.

Enfin, si nous prenons au sérieux les paroles du Président Bush selon lesquelles chacun a droit à sa chance, nous devons réellement progresser dans notre combat contre le travail des enfants.

Je rends hommage au travail accompli par l'OIT et l'IPEC dans ce domaine. Nous avons eu une réunion très importante sur ce sujet aujourd'hui.

J'espère que cela sera un modèle pour d'autres pays. Le Président Bush a dit, en parlant de la nécessité d'améliorer les écoles dans mon pays: «Nous devons laisser aucun enfant à la traîne.» Si nous travaillons ensemble, c'est une vision que nous pouvons propager à travers le monde.

*Original espagnol:* M. BENAVIDES BENAVIDES (*ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Costa Rica*) — Au nom du gouvernement et du peuple du Costa Rica, j'aimerais saluer les personnes ici présentes et leur faire part de nos vœux de succès pour cette 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, afin qu'elle soit fructueuse pour chacun des pays représentés ici.

Au Costa Rica, le «Sixième Rapport sur l'état de la nation», qui porte sur l'année 1999, a montré que, pendant cette dernière décennie, le travail a été la principale source de revenu pour près de 90 pour cent des Costaricains. Ce chiffre confirme l'importance du travail, comme moyen de satisfaire les besoins fondamentaux de l'individu et comme allié dans la lutte contre la pauvreté.

Mais nous savons que cette réalité n'est pas propre à un seul pays, comme l'a déclaré le Directeur général de l'OIT dans son rapport à la Conférence, où il expose sa préoccupation à l'égard du déficit mondial de travail décent.

Le gouvernement costaricain, toujours attentif aux appels de l'OIT, comprend la nécessité de faire en sorte que le travail apporte, outre le bien-être économique, le bien-être social.

Les nouvelles conditions économiques qui prévalent sur notre planète et le phénomène de la mondialisation nous obligent à renforcer les normes du travail existantes et à reconsidérer les formes actuelles de la gestion du travail, si nous voulons que nos concitoyens puissent jouir effectivement de leur droit au travail décent.

La stabilité du contexte politique et la clairvoyance d'hommes et de femmes costaricains illustres ont permis à notre pays de faire au XX<sup>e</sup> siècle un parcours brillant en matière de sécurité sociale et de respect des droits du travail, fondements d'un dialogue social fructueux, qui nous offre aujourd'hui un avenir prometteur quant à la réalisation de cet objectif.

Le rétablissement du Conseil supérieur du travail en 1998 a été suivi d'importants accords sociaux. L'un de ces accords a débouché sur le projet de loi, (en cours d'examen par une commission législative), visant à enrichir les normes qui protègent la liberté syndicale. Ce projet de loi comprend le renforcement de l'autonomie d'organisation des syndicats et l'établissement de procédures plus rapides de protection des droits syndicaux.

En ce qui concerne la négociation collective, le gouvernement a édité, le 31 mai dernier, un décret réglementaire sur lequel l'OIT avait émis plusieurs observations préalables et qui garantit le libre exercice du droit de négociation dans le secteur public, et nous avons le plaisir de l'annoncer.

Ces avancées permettent au syndicalisme costaricain de vivre dans un système où la Constitution, la loi et la jurisprudence sont très complètes. Le gouvernement a demandé à l'OIT, qui lui a répondu favorablement, d'envoyer une mission d'aide technique au Costa Rica en septembre prochain, afin d'étudier la formulation de ces nouvelles législations et d'élaborer des recommandations concernant la législation en vigueur.

J'aimerais mentionner également la loi sur la protection des travailleurs, fille par excellence du dialogue et pierre angulaire de la nouvelle réforme sociale lancée par le gouvernement de la République. Cette législation associe les idéaux de la solidarité sociale et de la justice aux personnes, avec la participation des employeurs et des travailleurs des secteurs public et privé, afin de renforcer le système national des retraites et de transformer le régime d'aide aux chômeurs. Conformément à cette loi, les syndicats ont le droit de gérer des fonds de pension, ce qui constitue une véritable innovation dans notre droit du travail.

J'aimerais faire part à cette Conférence de ma satisfaction d'avoir présenté au Parlement le projet d'une nouvelle loi générale sur les coopératives. Ce projet, dont l'élaboration actuelle se nourrit du dialogue, étend les possibilités offertes aux coopératives pour mieux fonctionner dans le monde d'aujourd'hui, et renforce le rôle de leurs membres et de leurs dirigeants. Mentionnons aussi la signature de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre les gouvernements du Costa Rica et du Canada qui vient compléter le Traité de libre-échange que les deux pays ont signé au mois d'avril dernier. Cet accord met l'accent sur la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, que les deux pays devront traduire dans leurs lois et règlements. Par cet accord, nous affirmons notre intérêt pour l'application des normes internationales du travail, en particulier dans le domaine de la négociation collective et de la liberté d'association.

«Le travail n'est pas l'affaire des enfants»: ce slogan nous a permis de promouvoir l'approbation rapide de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, actuellement en cours d'examen par notre Parlement. Nous estimons également essentiel que soit approuvé le «Règlement sur l'embauche et la santé au travail des adolescents». Par ce règlement, nous reconnaissons que les personnes âgées de 15 à 18 ans ont droit au travail mais nous voulons éviter qu'elles soient embauchées pour des travaux nuisibles à leur intégrité physique, psychique et sociale et qu'elles gardent le droit de suivre une scolarité ou une formation régulière. Nous avons incorporé les questions sexospécifiques dans l'ensemble des affaires

touchant au travail afin de garantir la protection des travailleuses. Les règles adoptées par les pouvoirs publics concernant les licenciements pour cause de maternité et d'allaitement, la discrimination à l'encontre des femmes et le harcèlement sur le lieu du travail sont soutenues par une campagne active de sensibilisation aux droits des femmes au travail.

Pour conclure, j'aimerais inviter toutes les personnes participant à cette Conférence à faire en sorte que les normes, les principes et les droits fondamentaux au travail soient considérés comme le point de départ et non comme l'objectif ultime de la législation du travail de nos différents pays.

*Original anglais: M. HYGUM (ministre du Travail, Danemark) — Au nom de la délégation danoise, j'aimerais féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection lors de cette Conférence du travail. Je voudrais également remercier le Directeur général de son rapport intitulé Réduire le déficit de travail décent: Un défi mondial.*

Malheureusement, ce n'est pas un nouveau défi mondial que d'essayer de créer du travail décent pour tout le monde. C'est un sujet qui a toujours été à l'ordre du jour de l'OIT et nous avons encore beaucoup à faire pour atteindre cet objectif. Mais le concept nouvellement introduit du travail décent est un concept nouveau et ambitieux. Il n'est pas facile de mettre sous une même étiquette tous les éléments qui ensemble constituent un travail décent. Je pense que les efforts faits pour cerner les éléments clés ont été couronnés de succès.

Cela a conduit à la création d'un concept opératoire qui forme une base solide à l'avenir pour créer des conditions de travail décentes pour les peuples du monde entier.

Il est à cet égard très important que d'autres organisations poursuivent les mêmes objectifs et qu'elles utilisent ce concept comme une stratégie intégrée et ce en coopération avec les politiques.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire qu'au Danemark nous nous félicitons de pouvoir participer à l'un des quatre projets pilotes sur le travail décent et je me félicite de la bonne collaboration que nous entretenons avec l'OIT dans ce domaine.

La manière dont l'OIT envisage le travail décent est en phase avec la manière dont le Danemark organise son marché du travail. Non seulement en ce qui concerne les quatre domaines dont il est question dans le rapport mais également pour ce qui est de l'accent mis sur l'importance de la coordination de tous les secteurs pour créer des synergies.

Je ne voudrais pas m'étendre là-dessus mais je voudrais mettre en exergue l'une des caractéristiques du modèle danois à savoir que les partenaires sociaux ont leur place à la table des négociations quand il s'agit de prendre des décisions politiques c'est-à-dire qu'ils portent leur part de responsabilité dans l'élaboration de la politique globale du marché du travail. L'expérience danoise montre que l'implication des partenaires sociaux est une précondition pour que la politique du marché de l'emploi soit largement acceptée. Il ne fait aucun doute, que si le Danemark est très en avance en matière de travail décent, cela tient beaucoup à l'existence de ce climat constructif.

Des preuves scientifiques pourraient contribuer à convaincre les pays Membres les plus sceptiques que le travail décent est une bonne voie pour instaurer des marchés du travail où règnent la paix et la stabilité et

grâce auxquels une productivité accrue amènera la prospérité et un développement durable.

Je me réjouis des futures activités entreprises dans le cadre du programme «Travail décent». Je peux vous assurer que le Danemark contribuera activement à ce travail important de création des conditions de travail décentes pour tous les peuples du monde entier.

Je voudrais également faire quelques commentaires sur le rapport *Halte au travail forcé*. Il est capital de se concentrer sur l'une des plus grandes hontes de notre époque: l'esclavage sous ses formes les plus abominables. Il y a, dans le rapport, des exemples choquants du travail forcé et le lecteur est interpellé sur la question de savoir comment la communauté internationale peut résoudre cet horrible problème aussi rapidement que possible.

Il est très important que la société internationale, les organisations internationales, les gouvernements et les partenaires sociaux coopèrent dans ce domaine vital. En adoptant une approche globale, ils doivent élaborer des plans d'action pour aider ces millions de gens qui vivent et travaillent dans des conditions absolument inhumaines.

Le rapport montre que pratiquement tous les pays sont concernés soit en tant que pays d'accueil, pays de transit ou pays exportateur d'êtres humains. Nous devons donc nous demander comment faire mieux.

Pour conclure, je vous souhaite plein succès dans cette Conférence du travail et j'espère que nous pourrions adopter une convention et une recommandation utiles sur la sécurité et la santé dans l'agriculture.

*Original anglais: M. CASTILLO (ministre de l'Industrie sucrière, du Travail et du Gouvernement local, Belize) — C'est pour moi un plaisir et un honneur de pouvoir, au nom du gouvernement et du peuple de Belize, intervenir devant cette auguste assemblée.*

Permettez-moi de m'associer à tous les orateurs qui m'ont précédé pour féliciter la Présidente et les Vice-présidents pour leur élection et je vous adresse mes vœux de plein succès pour les tâches dont vous devez vous acquitter. Permettez-moi aussi de féliciter le Directeur général du Bureau international du Travail pour son excellent rapport intitulé *Réduire le déficit de travail décent: Un défi mondial*.

Encore une fois, il est pour moi très important de remercier sincèrement l'Organisation internationale du Travail ainsi que son bureau régional pour l'assistance continue dont Belize a pu bénéficier, plus particulièrement dans les domaines du conseil, de la formation et dans celui de la technologie de l'information. Nous espérons vivement que cette assistance va se poursuivre à l'avenir.

Conformément à l'esprit du tripartisme et face à une collaboration dans divers domaines, le gouvernement du Belize a enregistré les réalisations suivantes durant l'année dernière: tout d'abord, la désignation d'un conseiller national pour le dialogue social au Belize, l'adoption d'une législation portant sur les employeurs et les syndicats, un règlement (de 2000) portant modification des prestations de sécurité sociale, le lancement du projet sur le travail des enfants et la modernisation du ministère du Travail.

Premièrement, le gouvernement du Belize a désigné un conseiller national pour le dialogue social en mars 2000. Cette nomination est en rapport avec le projet financé par l'USAID qui est géré par le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration éco-

nomique de l'Amérique centrale (SIECA). Dans le cadre de ces activités, nous avons convoqué au Belize trois séminaires préparatoires qui ont porté sur le dialogue social national. Il s'agit de séminaires qui ont réuni les représentants des travailleurs, des employeurs et des hauts fonctionnaires du ministère du Travail. Cela a été l'occasion pour les partenaires sociaux de se rencontrer et de débattre sur la façon dont on peut contribuer à l'amélioration des relations professionnelles au Belize, à l'aune de la libéralisation du commerce et de la mondialisation. Ce projet a eu pour objectif, entre autres, de donner corps à un projet pilote sur les méthodes alternatives de résolution des conflits dans le secteur agricole. Enfin, nous allons mettre en place une commission de dialogue social.

Deuxièmement, le Belize est fier de pouvoir annoncer que nous avons promulgué une loi relative aux organisations d'employeurs et de travailleurs (affiliation, reconnaissance et statuts), et ce en décembre 2000. C'est une loi qui est conforme aux conventions n<sup>os</sup> 87 et 98 de l'OIT. Désormais, les travailleurs, ainsi que les employeurs, ont le droit légal de s'organiser. Cette loi va être gérée par un organe tripartite.

Troisièmement, le règlement de 2000 portant modification des prestations de sécurité sociale accorde aux assurés de meilleures prestations en cas de maladie ou d'accident. Les prestations de maternité sont passées de 12 semaines à 14 semaines. Nous avons également augmenté les prestations de maternité, d'invalidité, les pensions de retraite, et les pensions de survivants. Le gouvernement du Belize a pris l'initiative de désigner une commission de réforme dans le but d'améliorer la législation sur la sécurité sociale.

Quatrièmement, Belize est la cinquième nation dans le monde à avoir signé et ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. C'est un accord contraignant au niveau international qui reconnaît la dignité inhérente à l'enfant et engage les signataires à protéger les enfants et à répondre à leurs besoins.

Le 1<sup>er</sup> mars 2000, mon gouvernement a ratifié la convention (n<sup>o</sup> 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. A la suite de cela, le 11 novembre 2000, nous avons lancé un projet pour le travail des enfants dans le but de renforcer la prévention et l'éradication de ce fléau au Belize.

Cinquièmement, pour donner suite à la volonté de mon gouvernement de moderniser le ministère du Travail, le Cabinet a récemment élargi sensiblement la composition du Bureau et des secrétariats au Département du travail. Cette démarche s'inscrit dans la lignée des activités du ministère qui souhaite relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par l'OIT pour atténuer les incidences négatives du fléau du VIH/SIDA sur le marché du travail et de l'emploi dans les pays en développement. Je souhaite également exhorter l'OIT à examiner les effets des politiques dans les domaines de la technologie, de l'investissement et du développement.

Enfin, permettez-moi de vous assurer de l'appui entier de mon gouvernement pour les efforts de l'Organisation internationale du Travail en vue de contribuer à améliorer l'environnement du travail, un environnement qui garantisse la sécurité de tous pour le bien-être financier et social de l'humanité. Nous souhaitons sincèrement que les délibérations de cette 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail soient couronnées de succès.

*Original russe: M. POCHINOK (ministre du Travail et du Développement social, Fédération de Russie)* — Permettez-moi tout d'abord de féliciter M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas à l'occasion de son élection à la présidence et de lui souhaiter un plein succès dans la direction des travaux de la Conférence.

Nous partageons la vision globale du rôle futur de l'OIT dans un monde en évolution et l'orientation prioritaire de son programme énoncé dans le rapport du Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, intitulé *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial*. Ce rapport reflète pleinement les processus du développement économique et social dans le contexte de la mondialisation et indique les besoins des pays Membres de l'OIT.

Le concept du travail décent présenté par le BIT peut contribuer beaucoup à une approche intégrée de la politique générale développement et aussi aider les gouvernements à s'adapter aux nouveaux phénomènes sociaux.

Le processus de mondialisation, et surtout de libéralisation financière, le contrôle des ressources par le secteur privé, de même que la stratégie d'investissements des entreprises dépassent actuellement les possibilités des gouvernements de réagir de façon adéquate et de réguler ces processus dans l'intérêt de toutes les couches de la société. Cela vaut avant tout pour les pays à économie en transition.

Le concept de travail décent est dynamique et contient de nouveaux aspects qui sont très importants pour notre développement national. Je mentionnerai notamment les rapports entre le travail décent et, d'un côté, la politique macroéconomique (y compris l'emploi, la politique fiscale et le développement régional), de l'autre, la politique sociale (les problèmes de la famille, de la sécurité sociale, etc.).

Ce concept crée une base pour de nouvelles recherches sérieuses. Les pays Membres de l'Organisation attendent avec impatience les résultats du projet international sur le travail décent ainsi que de l'évaluation quantitative du travail décent.

Le gouvernement de la Fédération de Russie, en effectuant ses réformes économiques, attache une grande importance à cette question du travail décent. Nous sommes prêts à coopérer étroitement avec le BIT pour élaborer et mettre en œuvre des mesures à cette fin dans le cadre des quatre objectifs stratégiques que sont les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social.

Pour la première fois en dix ans, la Russie traverse une période d'essor économique stable qui a commencé à la mi-1999, ce qui est incontestablement une particularité très importante de l'étape actuelle de transformation de l'économie et de la société.

Mais, malgré la dynamique positive de tous les indicateurs macroéconomiques les problèmes sociaux économiques du travail tels que les écarts importants de revenus dans la population, les bas salaires dans de nombreux secteurs économiques et le haut niveau de pauvreté, restent pour nous primordiaux.

Le gouvernement de la Fédération de Russie a mis au point un vaste programme de mesures pour résoudre ces problèmes. Ainsi, le salaire minimum sera multiplié par 3,3 cette année.

Je voudrais souligner à cet égard l'importance de la coopération avec l'Organisation internationale du Travail. Nous apprécions hautement la mise en œuvre conjointe de la stratégie de lutte contre la pauvreté,

qui définit une approche complexe de l'analyse et de la solution de ces problèmes.

Le projet tendant à passer en revue les dépenses sociales et à élaborer un modèle de budget social, qui a pour but de perfectionner les instruments de planification financière et de modélisation du budget social, en est à l'état final.

Nous sommes en train de travailler actuellement à un programme biennal de coopération portant sur nos principales priorités.

Je tiens à mentionner ici les activités normatives de l'OIT dans le domaine de la sécurité sociale. Un rapport a été présenté sur ce sujet à la présente session de la Conférence internationale du Travail.

Cela vient en temps opportun. Douze ans se sont écoulés depuis l'adoption du dernier instrument sur cette question. Bien que la Conférence en ait discuté en 1993, cela n'a pas abouti à des décisions tangibles. Je pense que ce rapport doit être le point de départ pour déterminer la position de l'Organisation internationale du Travail en ce qui concerne les principes fondamentaux de la sécurité sociale énoncés dans les conventions internationales du Travail.

Comme nous le savons, le Conseil d'administration du BIT a proposé de mettre au point une nouvelle conception du développement de la protection sociale au XXI<sup>e</sup> siècle. Dans quel sens l'activité normative devrait-elle évoluer? Est-ce que les principes de la sécurité sociale seront confirmés ou non? Je pense qu'il serait utile d'élaborer sans tarder une convention de l'OIT sur les principes fondamentaux de la sécurité sociale en tirant parti de l'expérience acquise lors de l'élaboration de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Il faudrait prêter une attention particulière à la nécessité de mener des recherches sur les rapports entre le développement de la sécurité sociale et la croissance économique. On sait que les systèmes de protection sociale continuent de se développer dans les pays qui ont un taux de croissance économique stable (par exemple, nombre de pays d'Europe) malgré le fait qu'il faut chercher des solutions à de problèmes démographiques, tels que le vieillissement de la population et l'évolution des structures familiales.

*Original portugais: M. DORNELLES (ministre du Travail et de l'Emploi, Brésil)* — Je voudrais tout d'abord féliciter M<sup>me</sup> A. Sto Tomas, pour son élection à la présidence de cette 89<sup>e</sup> session de la Conférence de l'Organisation internationale du Travail. Je suis sûr que la Présidente et le Vice-président conduiront nos débats avec compétence. J'aimerais remercier le Directeur général, M. Somavia, et le Président du Conseil d'administration ainsi que le représentant permanent du Brésil, M. l'ambassadeur Amorim, pour les rapports qu'ils nous ont présentés. Je voudrais également souligner que pour mon pays ce fut un honneur de présider, encore une fois, le Conseil d'administration du BIT.

Le Brésil accueille avec satisfaction le rapport du Directeur général intitulé *Réduire le déficit du travail décent: un défi mondial*. En effet, le gouvernement brésilien est résolu à promouvoir le travail décent à l'intérieur de ses frontières.

La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, largement appliquée au Brésil, constitue un cadre important pour la définition des actions gouvernementales dans le domaine du travail.

Pour promouvoir le travail décent, les pouvoirs publics doivent adopter des politiques orientées vers les secteurs offrant les plus grandes possibilités de création d'emplois et de revenus, des politiques visant des branches d'activité où le travail occasionnel est particulièrement important et qu'ils fassent obstacle aux pratiques qui vont à l'encontre du travail décent.

Le gouvernement brésilien considère que le droit du travail est une condition fondamentale pour le bien-être du travailleur. Et c'est dans ce sens que le gouvernement prend des mesures qui donnent d'excellents résultats. Pendant la seule année 2000, les contrats de travail ont été accordés à près de 880 000 travailleurs, sur une population active de près de 70 millions de personnes.

Pour combattre le travail clandestin dans les zones rurales, le gouvernement a encouragé la formation de «condominiums d'employeurs», association de producteurs pour le recrutement de travailleurs ruraux, dont les services seront fournis exclusivement aux membres de ces condominiums. En 2000, après six mois, 35 condominiums ont été formés, ce qui a permis de donner un emploi régulier à près de 42 000 travailleurs.

En ce qui concerne les coopératives, l'un des thèmes de discussion de cette Conférence, le gouvernement brésilien soutient qu'il s'agit d'un instrument important pour élargir le secteur formel. Il faut néanmoins combattre les coopératives qui nuisent aux intérêts des travailleurs, vu qu'elles ne font que dissimuler des relations de travail illégales.

J'aimerais souligner le but du gouvernement brésilien qui est de réduire, dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, et ce jusqu'en 2003, le taux de mortalité dû à des accidents de travail de 40% au minimum, et la proportion des accidents du travail d'au moins 25%.

C'est dans ce sens que des débats ont eu lieu au sujet de la sécurité et de la santé dans l'agriculture, débats qui ont une grande importance pour le Brésil, vu l'importance économique et sociale de ce secteur. Je voudrais rappeler que le gouvernement brésilien a déjà commencé à débattre avec les partenaires sociaux de la réglementation concernant la sécurité et la santé pour les travailleurs agricoles.

La formation fait également partie de la stratégie du gouvernement brésilien pour la promotion du travail décent. Dans le cadre du Programme national de formation professionnelle, nous espérons former 20 millions de travailleurs d'ici 2003, dont 4 millions recevront une formation cette année.

Pour protéger les travailleurs brésiliens, le gouvernement gère plusieurs instruments:

Le fond de garantie pour la durée du service constitue un moyen d'épargne, formé par les contributions des employeurs et auquel le travailleur peut avoir accès au moment de la retraite, en cas de grave maladie ou pour l'achat de son logement. Seize millions de travailleurs ont bénéficié de cette épargne en 2000.

Autre instrument important de protection sociale, l'avantage salarial qui représente un salaire minimum mensuel versé chaque année par le gouvernement à tous les travailleurs ayant de bas salaires, qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé. Près de 6 millions de salariés ont bénéficié de cette aide.

Un troisième instrument, l'assurance-chômage, donne au travailleur, injustement licencié, la garantie d'une allocation égale à deux salaires minimums par mois, et ce pour une période maximale de cinq mois.

Enfin, le programme d'alimentation du travailleur offre des incitations aux entreprises afin qu'elles fournissent des repas aux travailleurs. Ce programme touche près de 8 millions de travailleurs, 11 millions devraient pouvoir en bénéficier en 2002.

Les initiatives qui viennent d'être mentionnées représentent, pour l'an 2000, 16 milliards de dollars, ce qui correspond à plus de 3% du produit intérieur brut brésilien.

La discrimination est un grand obstacle à la réalisation du travail décent. Le gouvernement brésilien s'emploie à éliminer cet obstacle, au moyen du programme «*Brésil, genre et race*».

Les services chargés de la mise en œuvre du programme enregistrent tous les cas de discrimination sur le lieu du travail et ont comme objectif de résoudre les conflits entre travailleurs et entreprises par la voie de la négociation. Ces services s'occupent également des cas de discrimination à l'égard des personnes handicapées, ce qui joue un rôle important concernant l'orientation des entreprises dans l'attribution des postes de travail selon des contingents imposés par la loi.

Ce processus accéléré d'intégration économique a des effets considérables dans le domaine du travail. Qu'il me soit permis de me rallier au Directeur général M. Somavia lorsqu'il indique dans son rapport qu'il importe de garantir une protection sociale pour augmenter la productivité.

C'est une question primordiale pour le gouvernement brésilien qui estime que la croissance économique n'est légitime que si elle entraîne l'intégration sociale et cette intégration ne peut se faire sans des relations de travail formelles, passeport pour obtenir une protection au travail et la sécurité sociale.

En ce qui concerne le débat au sujet du commerce et du travail, le gouvernement brésilien suit clairement la Déclaration ministérielle de Singapour de 1996 adoptée dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce ainsi que la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998 et son suivi. Les questions sociales ne peuvent pas être utilisées pour justifier le protectionnisme commercial.

Je voudrais pour conclure vous informer et je m'en félicite que les gouvernements des pays Membres du Marché Commun du MERCOSUR ont renforcé leur liens de coopération dans le domaine du travail et ont obtenu des résultats concrets, comme par exemple la mise en place de l'Observatoire du marché du travail MERCOSUR, qui a commencé à fonctionner.

L'engagement du gouvernement brésilien à l'égard du travail décent est tout à fait évident.

Nous avons eu beaucoup de succès jusqu'à présent, mais d'autres défis nous attendent dans l'avenir. Je suis convaincu que le Brésil saura les relever grâce à la collaboration et au dialogue constructif entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement.

Le PRÉSIDENT — Merci beaucoup Monsieur Dornelles de votre excellent discours et pour les paroles très aimables que vous m'avez adressées. Je donne maintenant la parole à M. Tadili, conseiller technique gouvernemental du Maroc qui sera suivi par M. Greenidge, ministre du Travail, des Sports et de la Réforme du secteur public de la Barbade.

*Original arabe: M. TADILI (conseiller technique gouvernemental, Maroc) — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux. Je voudrais tout d'abord féliciter*

Madame la Présidente en mon nom propre et au nom de la délégation du Royaume du Maroc de la confiance qui lui a été témoignée par son élection à la présidence de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail et lui souhaiter plein succès dans ses fonctions.

L'OIT a pu tout au long de ces 82 ans, maintenir un rôle et une place importants au cœur des événements historiques majeurs et des mutations internationales qui ont marqué le deuxième millénaire. En effet, notre Organisation a pu, dans une large mesure, consacrer la notion du droit au travail à plein temps, au travail productif et choisi librement ainsi que l'importance à ne pas considérer le travail comme une marchandise. Et voici que l'OIT, grâce à l'adoption du concept du travail décent, retrouve aujourd'hui une légitimité nouvelle face aux défis de la mondialisation et contribue à donner une dimension sociale et un visage humain à ce courant qui envahit l'économie internationale.

En affirmant aujourd'hui que l'OIT est à même de relever ce défi en associant le droit au travail à plein temps, productif et choisi librement à la notion de travail décent, j'appelle l'OIT, et à travers elles, les autres organisations des Nations Unies et leurs institutions financières, à soutenir les économies des pays du sud et en premier lieu celles des pays africains qui souffrent de l'endettement qui rend vains tous leurs efforts à réaliser un développement durable, sans lequel la communauté internationale ne saurait instaurer une paix mondiale basée sur la justice sociale, tel que le stipule la Constitution de l'OIT.

L'attachement du Maroc aux principes et objectifs définis par l'Organisation internationale du Travail trouve sa source dans notre conviction de la noblesse de ces principes et de ces objectifs que nous savons conformes aux aspirations des hommes à la dignité.

Notre pays a accordé au secteur social une attention particulière qui se traduit notamment par l'importance de l'enveloppe financière allouée à ce secteur et qui représente 48 pour cent du budget de l'Etat. Le gouvernement de Sa Majesté Mohammed VI poursuit une politique nationale à dimension sociale dictée par notre conviction de la nécessité de promouvoir tous les aspects du développement social tels que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le développement des régions rurales, la promotion du logement social et d'autres problèmes auxquels les organisations d'employeurs et de travailleurs accordent une grande importance.

Le Maroc est fier des efforts qu'il n'a cessé de déployer, tout particulièrement après l'avènement du gouvernement d'alternance en 1998 qui croit profondément en la démocratie comme moyen de réaliser le développement social et économique. Nous pouvons ainsi citer les efforts les plus importants soutenus dans ce domaine par notre pays tels que: la poursuite de l'édification et du renforcement de la démocratie à travers la consécration de l'Etat de droit et l'adoption du dialogue social comme moyen civilisé de traiter les différents problèmes; le soutien de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail en soulignant la nécessité de garantir la liberté d'association et le droit de négociation collective ainsi que l'élimination de toute forme de travail forcé, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession; la ratification d'un nombre important de conventions internationales,

en particulier la convention 138 et la convention 182 ainsi que la ratification en cours de la convention 135 après son adoption par le gouvernement le 14 décembre 2000; l'harmonisation des législations nationales et des normes internationales et en particulier le projet de code du travail en examen actuellement au sein du parlement marocain; la promotion de l'emploi à travers la création d'une agence nationale de l'emploi ainsi qu'une agence nationale de développement social et la promotion de petites et moyennes entreprises; et enfin, l'amélioration du système de protection sociale et l'élargissement de la protection aux catégories défavorisées.

En dépit des contraintes financières et économiques, le Maroc est résolu à poursuivre ses efforts en vue d'offrir à tout le monde des conditions de travail décent, et nous sommes convaincus que les pays qui en possèdent les moyens ainsi que les institutions internationales poursuivront et accroîtront leur aide aux pays qui ne disposent que de moyens limités pour faire face à ces défis.

Lorsque nous évoquons la dignité de l'homme à travers cette notion du travail décent, il est important de rappeler les conditions inhumaines vécues par les peuples iraquien et palestinien, et qui constituent une injure à l'humanité tout entière à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous appelons notre organisation à intervenir dans le cadre de ses compétences afin de soulager les souffrances du peuple iraquien dues à l'embargo qui lui est imposé. Nous l'appelons également à œuvrer à mettre fin aux pratiques scandaleuses que subissent les travailleurs palestiniens et tout le peuple palestinien.

Je voudrais, en conclusion, remercier le Directeur général du BIT et tous ses collaborateurs des efforts qu'ils déploient pour le développement de notre organisation. Je renouvelle mes félicitations à M<sup>me</sup> la Présidente et lui souhaite encore plein succès dans ses fonctions.

*Original anglais: M. GREENIDGE (ministre du Travail, des Sports et de la Réforme du Secteur public, Barbade) — Je suis heureux d'avoir l'occasion de m'adresser à cette auguste assemblée dans le cadre de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.*

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que je suis heureux de vous informer que la Barbade a désormais ratifié toutes les conventions fondamentales, y compris la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

A côté de la discussion du rapport global, la Conférence se concentrera sur certains problèmes d'importance cruciale pour les pays en développement comme la Barbade et le reste des Caraïbes. En effet, la sécurité et la santé en agriculture, la promotion des coopératives, la sécurité sociale, sont tous des sujets d'une grande importance pour nous.

Nul n'ignore que les progrès technologiques ont produit des transformations majeures dans les formes traditionnelles de production, entraînant par là même une multitude de nouveaux dangers sur le lieu de travail. Les informations dont nous disposons tendent à suggérer que chaque année les maladies et les accidents liés au travail tuent environ 1,1 million de personnes dans le monde. Ce chiffre recouvre 300 000 accidents mortels sur les 250 millions d'accidents qui surviennent chaque année sur le lieu de travail.

Nombre de ces accidents ont pour conséquence une incapacité de travail, totale ou partielle, de grandes souffrances, une perte de productivité, un accroissement de la pauvreté, un fardeau accru pour la puissance publique et pour l'essentiel ils ont une incidence négative sur le développement durable de nombreux pays. C'est dans ce contexte que la Barbade et le reste des Caraïbes soutiennent les buts et les objectifs de la convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture. Pour beaucoup d'entre nous, l'agriculture est la base même de notre survie. De fait, les conditions de sécurité et d'hygiène dans l'agriculture ne devraient pas être moins bonnes que dans les autres secteurs de l'économie. La Barbade est en train de réviser sa législation en matière de santé et de sécurité et de mettre des mécanismes en place propres à assurer le strict respect de la sécurité et de la santé des travailleurs. Ces discussions nous seront donc très utiles.

S'agissant de la promotion des coopératives, la Barbade considère que c'est une initiative digne d'éloges et soutient donc la mise en œuvre de la nouvelle norme internationale sur la promotion des coopératives.

Comme nous le savons tous, les coopératives peuvent aider leurs membres à améliorer leur niveau de vie, non seulement en encourageant l'épargne, mais surtout grâce à leur engagement dans divers programmes qui leur permettent de réaliser leurs propres objectifs en incitant leurs membres à devenir autonomes et indépendants.

À l'ère de la mondialisation, il apparaît de plus en plus clairement que les coopératives vont jouer un rôle plus proactif et important en particulier en matière de lutte contre le chômage et le sous-emploi. C'est pourquoi la promotion des coopératives doit être soutenue.

La question de la sécurité sociale est également un sujet crucial. Je suis tout à fait conscient que les instruments internationaux adoptés par l'OIT affirment que chaque être humain a le droit à la sécurité sociale. Ceci est compréhensible en effet, car à maints égards, la sécurité sociale contribue à la croissance économique en augmentant la productivité du travail et en améliorant la stabilité sociale.

Cependant, une très grande proportion de la population dans de nombreuses régions du monde, particulièrement dans l'économie informelle, ne jouit d'aucune protection sociale ou n'est couverte que partiellement.

Il est préoccupant de constater que l'on a de plus en plus tendance à licencier les travailleurs dans le cadre d'opérations de rationalisation dans les entreprises afin d'augmenter l'efficacité surtout dans le cadre de la mondialisation. Très souvent, ces travailleurs ne sont couverts par aucun régime de protection sociale, ce qui crée des problèmes pour eux, pour leurs familles et pour l'État lui-même.

Il va sans dire, Monsieur le Président, que cette Conférence doit débattre de stratégies visant à élargir la couverture sociale et à explorer de nouvelles perspectives de mises en œuvre. C'est là un défi formidable qui exigera de grandes recherches et une réorientation des politiques. Je suis d'avis que l'OIT dispose de tous les atouts pour gérer ce problème et la Barbade est très heureuse de pouvoir participer à ces débats.

M<sup>me</sup> AUSSEIL (*ministre du Travail et de la Modernisation de l'Administration, Niger*) — L'honneur m'échoit cet après-midi de m'adresser à cette auguste Assemblée. À cette occasion, je voudrais tout

d'abord, présenter mes vives félicitations à M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas pour sa brillante élection à la tête de notre Assemblée. Cette élection est un signal fort qui traduit la détermination de l'OIT et de ses mandants à faire, de l'égalité entre l'homme et la femme, une réalité. La clairvoyance et le dynamisme de notre Présidente, qui ont présidés à son élection constituent, à n'en point douter, le gage du succès des travaux de cette Conférence.

Une autre raison militant en faveur du succès de la présente session est la pertinence des points inscrits à l'ordre du jour et l'intérêt qu'ils suscitent. Permettez-moi à cet égard, de féliciter le Directeur général du BIT pour la qualité de son rapport consacré aux stratégies de réduction du déficit de travail décent.

Outre ce rapport, notre Conférence aura aussi à se pencher sur des questions aussi importantes que la sécurité et la santé dans l'agriculture, la promotion des coopératives et la sécurité sociale. Pour un pays comme le mien, dont l'économie est essentiellement basée sur le secteur rural et non structuré, ces questions sont d'un grand intérêt.

Le domaine de la sécurité sociale, par exemple, constitue une grande préoccupation pour la plupart de nos pays en voie de développement car, en plus du faible taux de couverture sociale, les organismes de gestion de sécurité sociale éprouvent maintes difficultés à faire face à leur mission. Par ailleurs, si l'extension du bénéfice de la protection sociale aux autres couches de la population est devenue aujourd'hui une nécessité, il n'en demeure pas moins que la consolidation des acquis reste la préoccupation fondamentale de ces institutions de sécurité sociale en proie à des difficultés de gestion.

Dans les pays en voie de développement en général, et ceux d'Afrique, en particulier, l'orientation consacrée par le rapport du Directeur général ne peut être qu'approuvée et encouragée. En effet, ces pays vivent au quotidien la pauvreté et le chômage, fléaux générateurs de multiples conséquences sociales et économiques négatives, compromettant la réalisation des aspirations légitimes de l'homme à une vie décente.

Au Niger, nous nous employons à la lutte contre ces fléaux afin de créer les conditions de la prospérité ainsi que celles de la paix et d'une justice sociale effective. C'est ainsi qu'en collaboration avec les partenaires au développement, notre pays s'est doté d'un programme, cadre de lutte contre la pauvreté, auquel s'ajoutent d'autres programmes spécifiques, dont celui spécial 2001 du Président de la République, consistant à la réalisation de mille classes, mille cases de santé et une centaine de mini barrages devant servir de retenues d'eau nécessaires à l'agriculture, l'élevage et autres besoins domestiques. Ces programmes contribueront, sans nul doute, à la résolution d'une grande préoccupation de nos populations: le manque d'emploi. Par ailleurs, en vue d'une meilleure prise en charge de la question de l'emploi, nous envisageons la redéfinition de la politique nationale en la matière, avec la participation des partenaires sociaux, gage de réussite de cette politique.

Au plan des droits de l'homme, il me plaît de relever que mon pays, qui a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT, vient de bénéficier du projet d'appui à la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail (PAMODEC).

Dans le même ordre d'idée, il y a lieu de signaler que les activités du Programme international pour

l'abolition du travail des enfants (IPEC) pour le Niger ont effectivement démarré en cette année 2001.

Enfin, il me paraît important de relever devant cette auguste assemblée, que la promotion du tripartisme a connu un développement intéressant cette année dans mon pays, avec l'institution d'une Commission nationale de dialogue social, chargée de prévenir et de régler, le cas échéant, les conflits sociaux. Du reste, au cours de cette même année, des séminaires de formation en matière de dialogue social ont été organisés à l'intention des différents partenaires sociaux, avec l'aide du BIT, à travers son Programme de promotion du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAF).

Comme on peut le constater, toutes ces actions cadrent parfaitement avec les objectifs fondamentaux de l'OIT, notamment celui du travail décent et témoignent, s'il en était besoin, de l'adhésion du Niger aux principes et valeurs qui sous-tendent l'action de notre Organisation.

C'est ici le lieu de remercier et d'encourager le BIT pour la constante sollicitude dont il a fait montre à l'égard du Niger. J'ai noté avec intérêt que le Conseil d'administration a proposé la réduction de la part contributive des Etats Membres, notamment ceux en voie de développement. Tout en approuvant cette initiative, nous osons espérer qu'elle n'entraînera aucune réduction de l'assistance du BIT aux Etats qui en ont besoin.

C'est sur cette note d'espoir et en appelant tous les mandants de l'OIT, gouvernements, employeurs et travailleurs, à une pleine adhésion au nouveau programme du BIT, que je termine mon propos.

*Original anglais: M. PETÖCZ (délégué gouvernemental, Slovaquie)* — Permettez-moi de vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour vos élections à ces hauts postes, à l'occasion de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence et permettez-moi également de vous souhaiter beaucoup d'énergie créative pour que la Conférence soit couronnée de succès.

Dans le contexte de la mondialisation, la République slovaque s'est référée à quatre objectifs stratégiques, de l'Organisation internationale du Travail tels qu'ils sont ont été fixés par le Directeur général, à l'aube du nouveau millénaire, à savoir la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi et les revenus, la protection sociale et le dialogue social.

Les marchés mondiaux requièrent des règles qui, entre autres, doivent prendre en compte des normes internationales fondamentales du travail, ce qui devrait permettre de restaurer la confiance dans le système multilatéral des échanges commerciaux. La République slovaque s'est engagée à respecter les huit conventions fondamentales de l'OIT. Conformément à notre politique, le gouvernement de la République slovaque a adopté une politique sociale et un système de relations sociales et professionnelles qui permettent de stimuler le développement économique et social dans le cadre de la mondialisation.

La loi sur le partenariat social et économique, qui est une loi tripartite, est en vigueur dans notre pays depuis deux ans maintenant. La mise en œuvre de cette loi a permis aux partenaires sociaux de participer conjointement à des réunions tripartites pour s'attaquer à des problèmes économiques et sociaux, pour renforcer le dialogue social et le partenariat social et pour maintenir cet équilibre. C'est un équilibre qui

est mis en œuvre sur le plan institutionnel par le biais du Conseil de la concertation économique et sociale de la République slovaque qui bénéficie d'une représentation paritaire.

L'année dernière, la Conférence internationale du Travail a adopté la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000. La République slovaque a été le premier Etat Membre de l'OIT à avoir ratifié cette convention. La durée du congé de maternité dans notre pays est de 28 semaines, ce qui est le congé de maternité le plus long au monde.

Dans le cadre du renforcement de la protection sociale des travailleurs agricoles, nous avons appuyé l'adoption de nouvelles normes internationales du travail, dans le domaine de la santé et de la sécurité dans l'agriculture, car l'agriculture, à l'instar de la mine et de la construction, est vouée à faire partie intégrante des secteurs économiques qui comportent énormément de risques.

Le gouvernement de la République slovaque accueille favorablement les efforts de l'OIT qui ont consisté à inscrire la promotion des coopératives à l'ordre du jour de cette conférence. Les coopératives jouent un rôle essentiel dans les sphères économique et sociale de notre pays. Une coopérative est une communauté qui regroupe un nombre illimité de personnes qui s'adonnent à des activités commerciales ou répondent aux besoins économiques, sociaux ou autres de leurs membres. Il y a des coopératives agricoles, manufacturières, de produits de consommation, de logement et autres... L'établissement, la dissolution, les statuts et les activités de ces coopératives sont régis par le Code de commerce de notre pays. A l'instar des autres pays en transition, nous veillons à garantir un système de sécurité sociale durable et nous constatons que les réformes en matière d'assurance sociale, et plus particulièrement en matière de fonds de pension et d'assurances complémentaires, sont un processus complexe. Le concept de la réforme de l'assurance sociale en Slovaquie a été soumis à un débat général et nous avons fait un sondage à ce sujet. Nous avons adopté ce concept en l'an 2000, en échelonnant les étapes de sa préparation et de sa mise en application selon un calendrier très détaillé. Ce concept a jeté les bases de la pérennité financière et de l'universalité de l'assurance sociale, tout en respectant les objectifs qui consistent à créer des systèmes de sécurité sociale, d'aide publique et d'assistance sociale. Nous sommes conscients que la sécurité sociale contribue à améliorer la croissance économique en améliorant la stabilité sociale.

Nous reconnaissons le rôle significatif de l'OIT dans la coopération technique.

En effet, l'accord de coopération que nous avons passé avec l'OIT en février 2000 atteste de ce fait. Nous apprécions bien entendu la coopération technique de l'OIT avec le ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille de la République slovaque qui vise à répondre à la réclamation du syndicat des travailleurs des chemins de fer, relative à l'exercice de leur droit de grève et à l'amendement de la loi sur la négociation collective. En février 2001, nous avons tenu à Bratislava un séminaire très utile sur l'importance de la productivité et sur le partenariat social avec la participation des experts de l'OIT, qui a été coorganisé par une équipe multidisciplinaire pour les pays de l'Europe centrale et orientale de l'OIT basée à Budapest et par le ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille de la République slovaque.

En tant que membre permanent du Conseil d'administration du Bureau international du Travail entre 1999 et 2002, la République slovaque ne cesse de soutenir les demandes et les aspirations des pays de l'Europe centrale et orientale au sein du Conseil d'administration et au sein des délibérations de l'Organisation internationale du Travail.

*Original arabe:* M. ELAMAWY (*ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Egypte*) — Je suis très heureux de présenter à Madame la Présidente, ainsi qu'à son pays, les Philippines, nos félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de cette session en lui souhaitant plein succès dans ses travaux.

C'est une session qui se tient à un moment où il y a beaucoup de développements sur la scène internationale. Cette conjoncture est prometteuse pour l'avenir mais comporte aussi des défis. C'est pour cela que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour promouvoir le développement économique et social.

L'Égypte appuie l'OIT dans sa volonté de trouver le plus rapidement possible des solutions à la crise du chômage. Il est important qu'hommes et femmes accèdent à un travail décent et qu'un appel soit lancé à la communauté internationale pour que son initiative soit soutenue. J'exprime à cet égard tout mon respect au Directeur général, M. Somavia et je salue tous les responsables de l'OIT pour les efforts déployés dans le but de répondre positivement à l'initiative du Groupe des Quinze pour que l'OIT adopte une initiative globale, appuyée par le monde dans son ensemble. Grâce à ses efforts au sein du BIT, nous remarquons avec beaucoup de satisfaction que ce sujet devient de plus en plus une des priorités du rapport du Directeur général. Les problèmes du chômage devraient être débattus de manière efficace lors du sommet de novembre prochain.

Nous avons besoin de renforcer le programme de l'emploi pour l'Afrique et tous les Etats africains devraient être préparés à mettre en application ce programme, à l'évaluer et à le développer de manière compatible avec les besoins croissants de l'Afrique.

Nous avons étudié avec beaucoup d'attention le rapport du Directeur général — rapport qui souligne l'importance de la politique de l'emploi et la nécessité de renforcer les réseaux sociaux qui font partie du développement économique et social.

Nous soulignons que le travail décent est un concept de développement qui a une importance vitale dans le domaine économique et social. Le rapport souligne l'importance du dialogue et du consensus à l'échelle internationale dans le but de permettre à tous les peuples de la terre de réaliser les objectifs présentés dans le rapport. Nous devons aussi promouvoir le travail de l'OIT et utiliser les instruments disponibles en vue du développement et non du protectionnisme. Beaucoup craignent que ce qu'on désigne par classification sociale prévoyant une supervision et un contrôle sur l'exportation des pays en développement, ne soit qu'un moyen détourné d'étendre le protectionnisme.

Dans le programme et le budget pour les années 2002-03, il est nécessaire de mettre l'accent sur la nécessité de fournir un travail décent et nous sommes satisfaits du fait que l'application des normes et des principes et droits fondamentaux au travail inclut les droits des syndicats.

L'égalité entre hommes et femmes est aussi importante et nous devons encourager le dialogue social et protéger les faibles tels que les enfants et les minorités. Il est important que cette préoccupation se reflète dans le cadre de la coopération technique et que le programme soit appliqué de manière suivie de façon à y faire participer toutes les parties intéressées. Les experts doivent être des spécialistes des pays dans lesquels ils sont envoyés et qui ont besoin de leur appui; les équipes multidisciplinaires doivent participer à ce travail.

A cet égard, il faut que l'OIT mobilise les ressources de son budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires disponibles dans le but de développer les ressources humaines et d'appliquer les programmes de formation. Le progrès économique et social dépend de programmes de développement et de formation.

Le Conseil supérieur pour la formation en Égypte, qui se compose de représentants de tous les partenaires sociaux, vise maintenant à établir une stratégie nationale comportant notamment une classification des fonctions. Nous avons l'intention au cours des années prochaines d'organiser des cours de formation et des cours de recyclage pour différentes professions. A la fin de cette étape, nous allons passer à d'autres catégories de travail.

Un projet de loi est soumis actuellement au Parlement et permettra de définir les salaires minima et les conditions minima de travail. Ces salaires et ces conditions de travail seront négociés avec la participation des travailleurs et des syndicats.

Il est important, bien sûr, que les programmes soient élaborés avec la participation des partenaires sociaux travaillant ensemble en vue de créer un marché réel et nous lançons un appel à l'OIT pour qu'elle fasse tout ce qui est possible pour améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs migrants pour s'assurer qu'il n'y a plus de discrimination à leur égard et pour que ces travailleurs puissent accéder plus facilement à l'emploi et être couverts par les dispositions de la sécurité sociale. Il faut aussi avoir des programmes pour les intégrer dans les pays hôtes et faciliter le regroupement familial.

Nous devons appeler tous les pays à ratifier les conventions relatives aux travailleurs migrants pour que les conditions de travail leur soient aussi appliquées.

Nous accueillons favorablement les principes de l'égalité entre les sexes dans tous les secteurs d'activité de l'OIT. La décision du Président de la République égyptienne, visant à créer un conseil de la femme — conseil qui sera chargé de la promotion des droits de la femme et de l'emploi de la femme dans le but de permettre à la moitié de la société égyptienne d'être active au même titre que l'autre moitié de la société égyptienne d'être active au même titre que l'autre moitié —, afin d'assurer l'égalité entre hommes et femmes.

Il faut aussi qu'on reconnaisse l'égalité dans le domaine de l'accès aux emplois sans discrimination, la seule exigence devant être la compétence et les qualifications.

Pour combattre le travail des enfants, nous saluons les efforts de l'OIT ainsi que tous les programmes et les projets visant à éradiquer le travail des enfants dans le but de mettre fin à leur exploitation, pour les protéger, les former et les inclure dans les programmes d'éducation et de formation, ces programmes devant toutefois prendre en considération la situation des pays en développement, les soutenir et les appuyer selon leurs besoins.

Dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants, l'Égypte a ratifié la convention n° 138. Nous faisons en ce moment toutes les démarches nécessaires pour ratifier la convention n° 182 pour mettre fin aux pires formes de travail des enfants.

Pour conclure, je souhaite à notre Conférence beaucoup de succès et j'espère que nous réaliserons tous nos nobles objectifs.

*Original anglais: M. PARTAP (ministre du Travail, du Développement de la main-d'œuvre et des Relations professionnelles, Trinité-et-Tobago)* — Je voudrais féliciter M<sup>me</sup> la Présidente et ses collègues, au nom de la délégation Trinité-et-Tobago, à l'occasion de leur élection à la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Je profite de cette occasion pour remercier l'OIT et surtout le bureau régional des Caraïbes qui se trouve à Port of Spain et qui est dirigé par M. Willi Momm pour l'aide accordée à mon pays et à nos partenaires de la CARICOM dans nos efforts pour améliorer la qualité de la vie de tant de nos citoyens.

Je voudrais exprimer également mes remerciements à nos collègues de la CARICOM qui ont contribué à faciliter la participation de mon pays au Conseil d'administration. Les échanges que nous avons eus avec nos collègues des Amériques ont été très intéressants et nous comptons bien renforcer nos relations à l'avenir.

Ma délégation voudrait féliciter le Directeur général et son personnel pour le travail de recherche exceptionnel que constitue son rapport qui cherche à clarifier et à approfondir les divers aspects du travail décent.

A notre avis, le travail décent est peut-être le concept le plus profond à être apparu ces temps derniers. Il constitue la meilleure passerelle pour faire entrer l'OIT dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Le gouvernement de Trinité-et-Tobago soutient sans réserve ce concept et mon ministère l'a mis au centre de son nouveau plan stratégique de modernisation et de rénovation.

Tout Membre de l'OIT peut, quel que soit son niveau de développement, souscrire au concept de travail décent car, comme l'a dit, à juste titre, le Directeur général, le travail décent repose sur des fondations mais il n'y a pas de plafond. Ce concept permet d'améliorer continuellement et partout la qualité de vie des travailleurs.

A Trinité-et-Tobago, nous cherchons à établir de telles fondations et nous essayons de le faire en consultation avec les partenaires sociaux en tenant compte de notre propre état de développement et sans oublier notre vision du type de société que nous aimerions instaurer. Nous pensons que l'installation d'une équipe chargée du travail décent dans la région serait profitable à la mise en œuvre de notre propre programme en la matière.

Trinité-et-Tobago soutient l'appel du Directeur général pour l'élaboration d'une nouvelle architecture mondiale dans laquelle la dimension sociale serait intégrée. Nous pensons que l'environnement international est tel que les institutions internationales sont prêtes à adopter une vision plus globale et intégrée de la mondialisation. Nous considérons le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation du Conseil d'administration comme un instrument important de ce processus.

Je dois féliciter le Directeur général et son personnel pour l'initiative prise en faveur de la modernisa-

tion et du renouveau en vue de rendre l'organisation plus pertinente en ce nouveau siècle tel qu'elle est mise en évidence dans la structure et le contenu du programme et budget proposé pour 2002-03. Nous reconnaissons les contraintes que ce budget crée tant pour l'Organisation que pour les Etats Membres qui contribuent à son financement. Nous félicitons les Membres d'avoir respecté l'intérêt général comme il ressort de la recommandation de la Commission des finances qui sera soumis à la plénière pour adoption.

Mon gouvernement veut également réitérer son soutien au programme et au budget recommandé par le Conseil d'administration en mars de cette année. Nous voudrions également remercier les différents pays donateurs des soutiens extrabudgétaires qu'ils apportent et qui nous permettent, ainsi que d'autres membres du CARICOM, de profiter d'un soutien technique important.

Depuis la dernière session de la Conférence en 2000, mon pays a cherché délibérément à promouvoir son programme de travail décent. L'un de nos neuf buts stratégiques nationaux est la création d'un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité. Nous avons franchi un seuil historique, en novembre 2000, avec la signature d'un pacte socioéconomique avec les partenaires sociaux. Le président actuel de notre comité tripartite n° 144 est l'ancien président général du plus grand syndicat de notre pays.

Compte tenu de notre focalisation sur le travail décent, nous offrons maintenant un accès en ligne à nos données sur le marché du travail et à notre service pour l'emploi. Nous cherchons à transformer notre programme d'emplois dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre en renforçant le volet formation pour permettre aux travailleurs désavantagés d'améliorer leur employabilité. Nous nous employons également à lever les obstacles qui empêchent la ratification des deux conventions fondamentales qui n'ont pas encore été ratifiées, les conventions nos 138 et 182. Notre programme législatif est centré sur le travail décent. Nous avons déjà pris des mesures en matière de salaire minimum et de protection de la maternité. Le parlement est saisi d'un projet de loi détaillé sur la santé et la sécurité. La révision de la législation sur les accidents du travail, les prestations sociales et les conditions de travail ainsi que celle sur les salaires est en cours d'examen par les partenaires tripartites. Toutes ces tâches sont en cours de réalisation mais je veux vous assurer que comme l'OIT nous sommes profondément attachés au travail décent.

Enfin, nous nous demandons si le temps n'est pas venu pour l'OIT de reconsidérer la centralisation de la formation à Turin et à Genève. Nous recommandons à l'OIT de décentraliser la formation vers d'autres régions, en particulier les Caraïbes. Cela signifierait que davantage de nos citoyens pourraient bénéficier des programmes de formation de l'OIT. Notre société multiculturelle et multiraciale serait heureuse d'accueillir des groupes internationaux d'étudiants.

*Original anglais: M. JORDAN (représentant, Confédération internationale des syndicats libres)* — Je voudrais tout d'abord féliciter la Présidente de son élection et féliciter aussi le Directeur général pour son rapport intitulé «Réduire le déficit de travail décent — un défi mondial». En juin 1999, il a dit que le but fondamental de l'OIT aujourd'hui était que chaque femme et chaque homme puissent accéder à un travail

décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Le travail décent est devenu l'objectif principal de l'Organisation aujourd'hui. C'est le point de convergence des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, mais le défi véritable est l'application et la mise en œuvre de ce travail décent dans tous les cadres de travail et dans tous les pays.

Les normes du travail fondamentales ainsi que les principes fondamentaux et les droits figurant dans la Déclaration de l'OIT représentent un plancher et non pas un plafond d'un concept évolutif du travail décent. Ces normes ainsi qu'un niveau raisonnable de protection sociale, des salaires corrects et des normes sur la santé et la sécurité au travail, voilà les besoins de base du travail décent.

Il ne peut pas y avoir d'approches en deux étapes où on créerait des emplois dans un premier temps, en espérant qu'ensuite leur qualité s'améliorera. La quantité et la qualité doivent être traitées dès le départ.

Ce n'est pas un nouveau mandat pour l'OIT, mais c'est certainement la redéfinition de son objectif; c'est une réaffirmation moderne et opportune de son message dans un monde où l'emploi sûr devient de plus en plus rare et le centre de gravité du monde du travail se déplace vers le travail informel. L'OIT est donc confrontée à la tâche considérable qui est de garantir que le travail de millions de personnes est décent et digne. Le Directeur général a raison, il y a un énorme déficit en matière de travail décent qui se voit quand on regarde les droits des travailleurs, la protection sociale, le dialogue social et la création d'emplois. Tous ces droits qui devraient être naturels et qui sont absents. Cette Conférence est l'occasion pour l'OIT de commencer à s'attaquer sérieusement à ce déficit. L'adoption d'une convention sur la santé et la sécurité dans l'agriculture, qui est un des plus grands employeurs dans le monde, sera un pas important dans cette direction.

Les employeurs auront également l'occasion de faire la preuve de leur engagement en faveur de la santé et de la sécurité de millions de travailleurs. L'élaboration d'une nouvelle recommandation sur la promotion des coopératives pour remplacer celle que nous avons actuellement est également un signe de la détermination de l'OIT de moderniser ou d'actualiser ses normes. Le débat général sur la sécurité sociale réaffirmera, je l'espère, les principes universels fondamentaux régissant cette question importante d'un monde de plus en plus interdépendant et global.

Il y a cependant d'autres défis sérieux pour l'OIT lors de cette Conférence. On lui demande de prendre des dispositions pour garantir l'application des mesures qu'elle a adoptées l'année dernière conformément à l'article 33 de la Constitution de l'OIT contre le gouvernement du Myanmar concernant le recours largement répandu au travail forcé. Dans ce contexte, hier, la Commission de l'application des normes a adopté la proposition du Bureau d'envoyer une équipe de haut niveau chargée de faire une évaluation objective de la situation du travail forcé dans ce pays.

Cette semaine, une séance spéciale sera consacrée au rapport global préparé pour donner suite à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. On estime que l'esclavage et la servitude pour dettes concernent 25 millions de personnes dans le monde, notamment des femmes et des enfants. La Confédération internationale des syndi-

cats libres appuie fortement l'élaboration d'un programme international pour l'élimination du travail forcé.

Immédiatement après la Conférence, le Conseil d'administration devra prendre une décision grave et urgente sur la constitution possible d'une commission d'enquête pour évaluer la situation de la violation des droits syndicaux en Colombie.

Le Directeur général, l'année dernière, a nommé un représentant spécial et malgré ses efforts, la situation ne s'est pas améliorée. L'année dernière, 132 dirigeants militants syndicaux ont été assassinés en Colombie. De plus, soixante-trois syndicalistes ont été tués depuis janvier dernier. La CISL estime que rien ne saurait justifier un nouveau report de la mise en place d'une commission d'enquête.

La CISL, forte de ses 156 millions de membres, soutient pleinement l'OIT dans tous ses efforts pour faire respecter la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et pour que chacun ait un travail décent et des conditions de vie décentes.

*(M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas prend place au fauteuil présidentiel.)*

*Original anglais: M<sup>me</sup> FILATOV (ministre du Travail, Finlande) — Permettez-moi de présenter mes plus sincères félicitations à la Présidente pour son élection. J'aimerais également rendre hommage aux délégués de la 34<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, qui adopta la convention sur l'égalité de rémunération, il y a 50 ans. Cette convention a été ratifiée par 150 pays, cependant, il semble que nous ayons encore tous du pain sur la planche si nous voulons atteindre ses objectifs.*

Le cadre du travail décent est une réalisation remarquable. Ce concept a également été très bien promu et l'appel lancé par l'OIT a été entendu. Il convient d'en féliciter le Directeur général. Il faudra encore transformer les mots en action dans le cadre du travail décent, et c'est là une tâche difficile. Le message doit être répété encore et encore, haut et fort; il faut également suivre les résultats.

Nous attendons de l'OIT qu'elle devienne un phare qui guide ses mandants dans les transformations de la vie professionnelle. Dans cette société du savoir qui voit le jour, le défi des politiques consiste à accroître les bénéfices de la mondialisation tout en réduisant autant que possible son coût. Jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons vu que des estimations approximatives sur les liens à long terme entre la mondialisation et le progrès social. Nous avons besoin d'analyses, beaucoup plus poussées. Il faut aussi développer des capacités et se doter de ressources adéquates.

Grâce aux études menées récemment par l'OIT sur les différents pays, j'aimerais attirer votre attention sur deux points;

Premièrement, contrairement à l'opinion selon laquelle les gouvernements nationaux sont impuissants face à la mondialisation, les politiques nationales peuvent avoir une forte influence sur les relations entre la mondialisation et le progrès social, lorsqu'elles sont basées sur des décisions transparentes et démocratiques.

Deuxièmement, certaines données suggèrent qu'il y a un lien entre la croissance de l'emploi atypique et la mondialisation. La croissance du travail informel et non protégé crée des dangers pour les travailleurs de l'économie formelle comme pour ceux du secteur non

structuré. Il me semble donc essentiel de mettre en place un cadre réglementaire qui accorde une protection sociale aux travailleurs des formes atypiques d'emploi.

Il est également nécessaire d'examiner les mécanismes d'extension de l'assurance sociale.

Le développement social, aujourd'hui, est déterminé en grande partie par la capacité d'établir une interaction, une synergie. L'OIT a cherché des manières créatives de sensibiliser la famille des Nations Unies et le monde entier. Nous soutenons pleinement les efforts du Directeur général dans ce sens.

La gestion du changement est un effort conjoint, où tout dépend des choix en matière de politique économique et sociale. La mondialisation doit être gérée pour notre bien à tous.

Au cours des événements de ces dix dernières années, on a vu se creuser rapidement le fossé entre les puissants et les marginalisés, — des marginalisés qui sont des individus, des régions, des pays, et même des continents. Cela a clairement démontré qu'il fallait accorder une attention particulière aux besoins des groupes les plus vulnérables. C'est là une partie essentielle de l'héritage de l'OIT, qui n'a rien perdu de sa pertinence.

En outre, il faut rappeler constamment que la liberté syndicale est au cœur même de ces valeurs. Sans une démocratie de la vie professionnelle, basée sur de véritables droits syndicaux, l'espoir de voir la mondialisation profiter à tous est très mince. Que peuvent faire de plus l'OIT et ses mandants afin que la mondialisation profite à tous?

La troisième révolution industrielle, basée sur les technologies de l'information et de la communication, est en plein élan, et pose un nouveau défi à l'OIT. Un consensus universel s'est fait autour de l'éducation et de la formation, en tant que réponse à long terme — de valeur capitale — aux défis de la mondialisation. Il y a aujourd'hui un besoin urgent de politiques qui mettent l'éducation et le développement des compétences à la portée de personnes qui, autrement, n'auraient pas accès aux possibilités offertes par l'ère de l'information. La réalisation des objectifs de travail décent et de répartition des richesses dans ce nouvel environnement dépend de plus en plus des progrès réalisés dans le développement de ces nouvelles compétences. L'OIT doit accélérer ses activités sur ce front.

*Original hébreu: M. VAKNIN (vice-ministre du Travail et des Affaires sociales, Israël)* — Tout d'abord je souhaite, au nom du gouvernement d'Israël, féliciter la Présidente pour son élection à la présidence de cette Conférence. Je suis certain que sous sa conduite éclairée, cette Conférence sera productive et permettra de faire avancer les objectifs importants de l'Organisation, tout en contribuant à la promotion des droits de l'homme, de la justice sociale et de l'égalité des chances. Permettez-moi également de féliciter le Directeur général, M. Somavia, pour sa contribution essentielle au travail de l'Organisation, ainsi que tous les délégués de la Conférence.

L'OIT traite de sujets qui revêtent une importance particulière en matière de droits de l'homme, de justice sociale et d'égalité des chances. Les points inscrits à l'ordre du jour de cette session de la Conférence, à savoir la sécurité et la santé dans l'agriculture, la promotion des coopératives, la sécurité sociale des travailleurs et l'élimination du travail forcé, sont essen-

tiels, et l'on peut lire dans le Livre qu'il n'y a rien de plus dur pour un être humain que de vivre dans la servitude.

Nous vivons à l'époque des technologies globales et de la haute technologie, et nous constatons que les technologies avancées ont une grande incidence sur la structure même du marché du travail.

Etant donné la nature de ces technologies, il est essentiel de faire des investissements judicieux en matière de «capital humain» pour créer un équilibre entre les compétences d'une part et les possibilités d'emploi d'autre part.

Dans ce nouveau domaine, l'attachement des gouvernements à trouver un équilibre entre les développements économiques et les droits sociaux est d'une importance accrue. Il en va de même pour la contribution particulière des ONG, qui maintiennent un esprit de solidarité unique en son genre, et sont à l'avant-garde de l'aide aux populations dans le besoin.

Certains pays et certaines sociétés sont en concurrence constante pour avancer rapidement sur la voie du progrès, tandis que d'autres, qui ne peuvent progresser aussi rapidement, risquent de régresser, ce qui représente le danger d'un chômage et d'une pauvreté accrues.

La principale réponse à cette nouvelle réalité est l'éducation technologique, qui est peut-être le meilleur moyen d'améliorer le niveau de capital humain, de réduire le chômage et d'éradiquer la pauvreté. L'éducation technologique et la formation créent les conditions d'une concurrence plus égale entre les sociétés, augmentant ainsi la productivité et le revenu par habitant. Je suis convaincu que l'éducation technologique et la formation sont les moyens qui garantiront, à l'avenir, le progrès technologique et la justice sociale, lesquels sont le fondement même de l'OIT.

Je tiens ici à souligner le fait qu'en Israël, nous sommes prêts à tirer les enseignements des expériences des autres pays, et prêts aussi à partager notre expérience. Il ne fait aucun doute que la coopération et le partage du savoir et des données d'expérience pour élever le niveau du capital humain est une base appropriée et solide qui devrait permettre de réduire les tensions entre les pays et les sociétés, et de renforcer les liens entre les peuples en faveur de la paix.

Nous appelons l'OIT à collaborer avec nous pour développer les activités qui vont dans ce sens. Des activités de ce type pourraient attirer les investissements des pays industrialisés, et permettre ainsi à l'OIT de contribuer à l'élimination de la faim, de la pauvreté et du chômage.

Permettez-moi de réitérer que l'Etat d'Israël est plus que désireux de participer à de telles activités. Par exemple, Israël a assuré, dans le cadre d'un projet spécial, la formation d'inspecteurs palestiniens du travail dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. C'est un projet qui a été mené à bien avec le concours du gouvernement danois. Par ailleurs, une coopération visant à mettre au point des technologies agricoles avancées est en cours avec l'Égypte. Une assistance de ce genre est essentielle pour lutter contre la pauvreté, et nous souhaitons réellement poursuivre cette coopération à l'avenir.

Élever le niveau du capital humain exige aussi que l'on protège les droits des travailleurs et que l'on garantisse les prestations sociales ainsi que l'égalité des chances sur le marché du travail. En plus de la législation en vigueur en Israël, qui vise à éliminer toute forme de discrimination dans ce domaine, nous avons

dernièrement légiféré pour garantir aux personnes handicapées l'égalité des chances sur le marché du travail.

Nos sages ont dit dans le Talmud que le monde repose sur trois fondements: la Torah (le Pentateuque), le travail et l'amour bienveillant. Nous pensons que ces fondements représentent les hautes valeurs qui devraient être profondément ancrées dans une société ayant pour principes de base la primauté du droit, le travail, la justice sociale et l'aide mutuelle.

Pour donner corps à ces valeurs, nous appelons les gouvernements à prendre la responsabilité de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques qui favorisent la croissance, qui soient génératrices d'emplois, qui encouragent l'esprit d'entreprise, qui défendent le droit des travailleurs, et qui promeuvent la solidarité sociale. Dans ce processus, un partenariat avec les organisations de travailleurs et d'employeurs est essentiel, si l'on veut parvenir à l'équilibre social, éthique et économique voulu.

Il n'y a pas si longtemps, dans cette même salle, vers la fin de la session précédente de la Conférence, nous avons exprimé notre rêve de voir la paix régner dans notre région. Hélas, nous constatons aujourd'hui que les relations se détériorent avec nos voisins palestiniens. La base de confiance mutuelle qui s'édifiait peu à peu a été érodée dans le domaine de la coopération économique et de l'emploi.

Du haut de cette tribune, je me tourne vers nos voisins palestiniens et vers les autres gouvernements du Moyen-Orient et je tends la main pour que s'instaure une coopération dans tous les domaines, afin que nous puissions améliorer le niveau de vie de tous les habitants de notre région, et de réaliser la prophétie d'Esai 2,4):

«[qui], de leurs épées forgeront des socs et de leurs lances des faucilles. Les nations ne lèveront plus l'épée contre l'autre, et l'on ne s'exercera plus à la guerre.»

*Original anglais: M. FULLER (conseiller technique et délégué suppléant gouvernemental, Royaume-Uni)* — Cette année a été fructueuse pour l'OIT. Le gouvernement britannique salue particulièrement les travaux réalisés dans le cadre du suivi de la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la campagne de ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, campagne couronnée de succès.

Je suis heureux de vous annoncer que le Royaume-Uni a conclu un accord de partenariat avec l'OIT sur quatre ans, pour une somme de 15 millions de livres sterling. Cet accord porte sur la manière dont les activités en faveur du travail décent peuvent contribuer à l'élimination de la pauvreté.

Comme le dit le Directeur général dans son rapport, «le débat sur la mondialisation ne se limite aucunement aux normes; il porte aussi sur l'emploi». Il dit en outre que «l'accès au travail est le moyen le plus sûr de sortir de la pauvreté et il ne peut y avoir de droits des travailleurs sans travail». Lors de la session de la Conférence de l'an dernier, nous avons demandé à l'OIT de jouer un rôle moteur dans l'élaboration d'une stratégie internationale pour l'emploi et l'employabilité. Nous saluons donc le fait que l'OIT organise le Forum mondial de l'emploi en novembre et nous souhaitons que les activités qui s'inscriront dans le cadre de ce programme mondial de l'emploi permettront d'améliorer la vie de millions de personnes.

Comme le fait observer le Directeur général, chaque pays a son propre déficit de travail décent. Et ces quatre dernières années, le gouvernement britannique s'est concentré sur l'investissement dans l'éducation et la formation. Il a pour la première fois instauré un salaire minimum. Il a permis à certaines personnes d'accéder à un emploi en développant les structures d'accueil pour enfants. Il a fait beaucoup pour promouvoir les débouchés d'emploi pour les groupes défavorisés. Il a également créé un organe mixte chargé de répondre aux besoins des travailleurs en matière d'emploi et de protection sociale.

Le nouveau gouvernement s'attachera, dans les dix prochaines années, à augmenter le nombre d'emplois en accordant une attention particulière aux mères et pères célibataires. Il s'attachera à réduire de moitié le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté au Royaume-Uni puis à réduire ce nombre à néant dans un délai de vingt ans. Il s'attachera à faire en sorte que la plupart des jeunes gens aillent à l'université ou poursuivent des études supérieures. Il s'efforcera d'améliorer le niveau d'instruction élémentaire des adultes. Il veillera en particulier à améliorer le taux d'emploi des personnes appartenant à des minorités ethniques et des groupes défavorisés.

Ce sont là les objectifs que nous nous sommes fixés et nous nous réjouissons de débattre des problèmes que nous avons rencontrés et de la manière dont nous les avons abordés avec d'autres délégations lors du Forum mondial de l'emploi.

En effet, nous savons que nous pouvons tirer parti de l'expérience des uns et des autres. J'en veux pour exemple les bienfaits des projets de microfinance qui ne se limitent pas aux pays en développement. Quant à la nécessité de former des travailleurs qualifiés, elle est universelle.

Finalement, et c'est un point qui a été soulevé dans le rapport du Directeur général, le gouvernement britannique appuie les initiatives privées volontaires, et notamment le développement de codes de conduite visant à promouvoir le respect des normes fondamentales du travail. Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la manière dont les produits sont fabriqués et exigent des normes plus élevées de la part des fabricants. Le gouvernement britannique estime que c'est là un domaine de travail important pour l'OIT dans les années à venir. Nous pensons que l'OIT devrait s'efforcer de résoudre les problèmes de surveillance et de vérification des initiatives privées volontaires et nous espérons que le Directeur général consacrerait une part de son budget pour 2002 et 2003 à renforcer les activités de l'OIT dans ce domaine.

Pour conclure, nous regrettons que la déclaration de notre pays ait été faite par un bureaucrate et non, comme à l'habitude, par un ministre. Mais comme vous avez sans doute pu le voir dans la presse, les membres du gouvernement ont été appelés à d'autres tâches ces derniers jours. C'est le prix à payer pour tout processus démocratique.

*Original anglais: Lord BRETT (délégué des travailleurs, Royaume-Uni)* — Le Directeur général nous a présenté un rapport des plus intéressants. Le Congrès des syndicats du Royaume-Uni soutient le programme relatif au travail décent. De fait, dans le cadre de notre travail de solidarité internationale et des tâches que nous menons dans le domaine des codes de conduite, ce rapport est devenu un instrument très commode pour convaincre les entreprises et les

organisations non gouvernementales que les droits fondamentaux au travail sont une condition *sine qua non* d'un développement durable et d'une économie stable et équitable.

Nous considérons que la Déclaration de l'OIT est une composante importante du concept de travail décent, mais qu'elle ne pourra jamais remplacer les obligations qui découlent de la ratification des conventions fondamentales. Lors de la session spéciale de la commission des normes sur la Birmanie (Myanmar) qui s'est tenue hier, les employeurs ont félicité à juste titre l'OIT de son système de contrôle. S'il fallait remplacer ces obligations et ce contrôle par des règles moins strictes, nous serions plus faibles et moins efficaces. Deuxièmement, je me réjouis des assurances du Directeur général selon lesquelles la structure tripartite n'est pas menacée. Le groupe des travailleurs n'acceptera jamais qu'on renonce à la gestion tripartite. Cela ne veut pas dire, bien entendu, que l'OIT ne doit pas collaborer avec les organisations non gouvernementales qui partagent ses positions sur le travail décent et les normes du travail et mènent des actions comme la marche mondiale; cela ne veut pas dire non plus que le mouvement syndical international n'est pas pleinement conscient du défi que représente pour lui l'extension de la syndicalisation aux travailleurs du secteur informel. En effet, si notre but reste d'étendre la protection dont bénéficient les travailleurs du secteur moderne aux travailleurs du secteur informel, nous devons nous occuper des travailleurs où qu'ils soient. Il ne s'agit pas d'abandonner nos membres du secteur moderne, mais de reconnaître que la mondialisation progresse dans le secteur informel. Nous ne saluons pas cette évolution, mais les travailleurs non protégés ne peuvent avoir qu'une voix, comme le déclare le Directeur général, par le biais de l'auto-organisation.

Le Directeur général a parlé d'une association de travailleuses indépendantes de l'Inde, association qui constitue un excellent exemple d'organisation de travailleurs de l'économie informelle. Il ne s'agit pas là d'une ONG défendant des intérêts, mais d'un syndicat de travailleurs du secteur informel, et voilà un exemple qui devrait être encouragé et dont il faudrait s'inspirer.

Il n'existe que deux manières de protéger les travailleurs de manière durable, soit par le biais d'une bonne législation correctement appliquée, soit par l'autonomisation des organisations indépendantes. Nous ne parlons pas ici d'initiatives volontaires, encore que celles-ci puissent contribuer à promouvoir une culture du respect de la loi et des attitudes positives envers les relations professionnelles modernes. Nous parlons encore moins de paternalisme, attitude qui ne peut qu'avoir une action négative sur le développement de partenaires sociaux indépendants.

Par partenaires sociaux, nous voulons parler des employeurs et des organisations représentatives des travailleurs. Le TUC a conclu des alliances novatrices avec des organisations non gouvernementales qui partagent notre programme relatif à l'application des normes fondamentales du travail à tous les travailleurs où qu'ils soient. Ce programme commun doit comprendre la reconnaissance du rôle distinct des syndicats démocratiques, représentatifs et libres, et de celui des organisations non gouvernementales. C'est là la différence fondamentale entre la représentation et la sensibilisation. La représentation donne aux syndicats leur légitimité unique dans les négociations.

Nous nous félicitons de l'appui d'ONG à nos campagnes, mais si elles se présentent aux entreprises multinationales comme des solutions de rechange aux syndicats, elles menacent la liberté d'association.

Le rapport insiste beaucoup sur les initiatives volontaires. La contribution du TUC à l'initiative relative à l'éthique du commerce (ETI) suscite beaucoup d'intérêt dans la maison et chez les mandants. L'ETI est une alliance regroupant des entreprises, des ONG œuvrant dans le domaine du développement et des organisations syndicales britanniques et internationales unies par une approche fondée sur le droit et le développement de la question du respect des normes internationales du travail — en particulier les normes fondamentales — dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, ainsi que par la mise en place de systèmes de contrôle crédibles. L'OIT a un rôle essentiel à jouer dans la promotion des pratiques optimales en ce domaine. Il faut en urgence élaborer des points de référence permettant de mesurer la compétence des vérificateurs sociaux, faute de quoi ce sera l'anarchie, et les cabinets de vérification privés proposeront des normes de vérification concurrentes, qui manqueront presque certainement de clarté. La confusion qui en résultera ne bénéficiera ni aux entreprises, qui veulent que le contrôle de leurs codes soit crédible, ni aux travailleurs, dont ces codes cherchent à améliorer les droits et la situation.

Je partage l'opinion du Directeur général selon laquelle il y a lieu d'intégrer les questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes dans les quatre secteurs de l'OIT. J'aimerais dire ici que nous devrions agir beaucoup plus activement pour intégrer également le dialogue social.

Oui, le Conseil d'administration et la Conférence demeurent tripartites, ce qui met le dialogue social au cœur de la direction politique ainsi que de l'élaboration des normes et que du contrôle de leur application. Cependant, les communications interdépartementales restent insuffisantes à l'intérieur de la maison, et, si nous disposons d'équipes multidisciplinaires sur le terrain, l'approche multidisciplinaire n'apparaît pas toujours de manière évidente au siège.

Le rapport global de l'an dernier a souligné le fait décourageant que la majorité des travailleurs du monde ne jouissent pas du droit de se syndiquer librement. Dans de nombreux Etats Membres et dans les zones franches d'exportation, la loi interdit les syndicats libres. Dans d'autres Etats, la discrimination antisyndicale persiste, parfois sous la forme d'une attitude paternaliste, parfois par le biais de syndicats dominés par les employeurs qui présentent une façade du type *solidarismo*.

Pour que le programme relatif au travail décent se concrétise et que les normes fondamentales du travail soient appliquées de manière universelle, il est essentiel de mettre en place un véritable dialogue social. Cependant, dans de nombreux pays, les partenaires sociaux ne disposent pas des moyens voulus pour offrir des services à leurs membres et s'engager ensemble à aborder la question des politiques des institutions internationales. L'OIT est consciente de son rôle en ce domaine. Mais, s'il y a beaucoup à faire — même dans un pays développé comme le mien, le Royaume-Uni où, malgré la ratification de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, et la présence de partenaires sociaux compétents, le gouvernement continue à s'opposer à la création d'une com-

mission nationale de l'OIT, ou tout simplement de tout mécanisme tripartite officiel dans le secteur de la politique économique.

Pour créer un développement durable, juste et démocratique, l'une des priorités essentielles de l'OIT doit être toujours de défendre les droits des travailleurs et de favoriser leur autonomisation par le biais de l'auto-organisation

*Original arabe: M. AL-THANI (ministre de la Fonction publique et du Logement, Qatar) —* Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Je suis heureux de m'adresser à Madame la Présidente au nom de la délégation de l'Etat du Qatar pour la féliciter sincèrement à l'occasion de son élection à la Présidence de cette session de la Conférence internationale du Travail, en lui souhaitant le plein succès dans sa tâche. Nous souhaitons également à la Conférence d'être couronnée de succès.

Nous discutons aujourd'hui le rapport du Directeur général, intitulé «Réduire le déficit de travail décent». Nous voudrions dire, tout d'abord, que le rapport comporte une analyse objective ainsi que des orientations réalistes et trace un cadre clair qui représente une amélioration qualitative du travail de l'Organisation vers la réalisation d'objectifs définis qui constituent les bases du travail décent. Ces orientations ne sont pas nées d'hier, mais sont le fruit d'un dialogue enrichissant tout au long des années passées au sein de cette Organisation et en dehors de cette Organisation. Nous aimerions souligner certaines questions fondamentales sur lesquelles il faudrait se fonder afin de réaliser les objectifs auxquels nous aspirons sans nous contenter de leurs apparences.

L'activité normative, par exemple, se révèle un guide indispensable dans le cadre de l'élaboration des politiques et des programmes concernant le travail, la main-d'œuvre, et, la production dans tous les pays du monde. L'activité normative, qui est de grande qualité, doit rester le phare qui nous éclaire sur les chemins du progrès et l'amélioration des conditions de travail, et ne pas se transformer en un simple outil que nous ne saurions pas utiliser correctement.

Le dialogue social, de par sa nature, se fait entre des parties ayant des visions et des intérêts différents; mais sa vraie valeur réside dans la prédisposition à la concertation, et au rejet de la discorde, la détermination à réduire les dissensions et à servir les intérêts communs.

Parmi les questions importantes auxquelles nous avons fait et continuerons à faire face à l'avenir, figure le problème de la mondialisation; nous avons constaté des craintes légitimes dans les pays en développement et dans de vastes secteurs de la population des autres pays, à la suite de développements économiques et commerciaux survenus sur la scène internationale. Ce phénomène est devenu une réalité et nécessite une attitude réaliste afin de travailler de manière positive pour rectifier les orientations, établir les bases et renforcer le contenu social de l'économie mondiale pour qu'elle soit à même de répondre aux aspirations de nos peuples à une vie digne.

Nous n'abordons pas ces questions de manière théorique, mais partons de notre expérience vécue. En effet, grâce à la vision clairvoyante et réaliste de notre jeune pouvoir dirigé par Son Altesse le Cheik Hamad Ben Khalifa Al-Thani, notre émir, nous tendons à faire face aux changements, en adoptant une attitude positive et ouverte. L'ouverture des marchés

et l'encouragement des investissements constituent par exemple, un élément important pour réaliser le développement auquel nous aspirons tous, étant donné les possibilités de soutien qu'ils offrent à tous les secteurs économiques.

Cependant, nous devons dans le même temps, jouer notre rôle par le dialogue et assumer notre responsabilité afin de débarrasser l'investissement de toute recherche d'un gain rapide à tout prix.

Le rôle de l'Etat restera très important et central dans le domaine du développement économique et social, car c'est l'Etat qui peut jouer le rôle de guide et de régulateur de la marche de la société vers le progrès dans le cadre d'une vision globale du présent et de l'avenir.

L'Etat doit en même temps, assumer ses engagements envers ses citoyens et leur fournir les moyens leur permettant d'utiliser leurs capacités de travail et de construction dans les différents domaines.

Nous ne devons pas oublier que nous vivons dans une même société, que nous avons une interaction, dans la même entité sociale et que, nous avons tous la responsabilité de réaliser son développement et son progrès.

De ce point de vue qui considère que le progrès est un tout indivisible, l'Etat a porté son attention à l'instauration d'un dialogue élargi dans les différents secteurs de la société, lui a fourni les facilités nécessaires à l'élaboration des conceptions concernant la forme et le contenu du développement ainsi que les moyens dont il a besoin.

Dans ce cadre, nous accordons une importance particulière à la famille qui est le noyau de la société et le reflet de la vie sociale. Nous avons mis sur pied le conseil supérieur de la famille, ayant pour tâche l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national pour améliorer la situation des familles sur les plans social, économique, culturel ainsi que sur les plans de la santé et de l'éducation, et pour assurer les soins et la protection à la femme, à l'enfant, aux jeunes et aux catégories de la population ayant des besoins particuliers.

Pour revenir au travail décent, nous oeuvrons à garantir le droit au travail, l'égalité et la protection sociale. Dans le même temps, nous accordons une importance à la valorisation de la main-d'œuvre qualifiée, capable d'une production et d'un rendement de qualité. Dans ce domaine, nous entendons bénéficier de l'expérience de l'OIT en matière de formation, en particulier en ce qui concerne la formation de la femme et de l'élargissement des possibilités professionnelles qui lui sont offertes.

Les orientations du Directeur général concernant l'action commune avec les différents acteurs sur la scène internationale sont dignes d'approbation et d'encouragement. Nous sommes tout à fait confiants que cette Organisation continuera d'exprimer sincèrement les aspirations de notre peuple à une vie libre et digne.

En conclusion, je souhaite à cette Conférence le plein succès.

*Original anglais: M. RYBÁR (conseiller technique des employeurs, Slovaquie) —* C'est un grand honneur pour moi de pouvoir m'adresser à vous dans cette salle qui accueille d'importantes personnalités du monde entier.

Permettez-moi de vous saluer au nom de la grande famille des coopératives qui couvrent le logement,

l'agriculture, les consommateurs et les producteurs en Slovaquie.

Les traditions de notre mouvement coopératif ont plus de 155 ans et remontent à 1845, année où, dans le petit village de Sobotiste, Samuele Jurkovic fonda la première coopérative de crédit de Slovaquie, qui est également la première coopérative du monde.

Nous sommes fiers de compter dans notre pays un des berceaux du mouvement coopératif, qui est devenu peu à peu un mouvement mondial.

A l'époque de l'Empire austro-hongrois, le mouvement coopératif de Slovaquie était présent lorsque l'Alliance coopérative internationale a été créée, en 1895. Nous sommes toujours restés membres de cette association.

Depuis sa création, notre mouvement coopératif a traversé différentes phases de développement. Il a toujours prouvé sa justification et sa viabilité. Il est toujours adapté aux nouvelles conditions du développement de la société. Il a survécu à trois structures sociales, à deux guerres mondiales et a toujours contribué activement au développement économique et social du pays.

La coopération a pu s'appliquer à chacune de ses phases et a permis de développer l'esprit d'entreprise de milliers de petits entrepreneurs qui, dans les coopératives, n'ont pas seulement trouvé le moyen de gagner leur vie, mais également une éducation, une formation professionnelle et une certaine vie sociale. Ce mouvement bénéficie du soutien des structures parlementaires, gouvernementales, non gouvernementales, des employeurs et des syndicats en Slovaquie.

Aujourd'hui, en Slovaquie où l'on recense 5 millions d'habitants, il y a 800 organisations coopératives représentant plus de 750 000 membres et salariés. Ces sociétés coopératives sont associées dans quatre unions coopératives qui, réunies, constituent l'Union des coopératives de la République slovaque.

Les restructurations économiques mondiales actuelles ouvrent de nouvelles perspectives et forcent le gouvernement à répondre efficacement aux défis et aux chances à venir. Dans ce contexte, le mouvement coopératif a élaboré ses perspectives et ses principes pour le XXI<sup>e</sup> siècle lors du Congrès du centenaire de l'ACI qui s'est tenu à Manchester en 1995 à l'occasion du centenaire de l'ACI.

Les unions de coopératives et les entreprises coopératives de Slovaquie ont adhéré sans réserve aux conclusions du Congrès, et elles les appliquent quotidiennement avec créativité. Il est très important que la position de l'ACI, par rapport à la recommandation n° 127, qui est le résultat d'une grande discussion, reçoive un soutien sans réserve et devienne partie intégrante des conclusions de la recommandation n° 127 de l'OIT sur la question.

En cette période de mondialisation et de changements, l'OIT, dont les travaux portent essentiellement sur l'emploi et les politiques sociales, offre une tribune propice à un échange de vues sur le mouvement coopératif. Nous apprécions et respectons les travaux de l'OIT visant à résoudre les problèmes des coopératives. Nous sommes persuadés que les conclusions de la présente session nous permettront de diverses manières de promouvoir les politiques des coopératives tant à l'échelon régional que national.

Nous sommes certains que ces conclusions favoriseront le développement du mouvement coopératif dans le monde et que la majorité des gouvernements

les soutiendront et les appliqueront systématiquement.

*Original anglais: M. KWELAGOBÉ (ministre du Travail et des Affaires intérieures, Botswana) — Permettez-moi, au nom de la délégation du Botswana et en mon nom personnel, de féliciter M<sup>me</sup> la Présidente, les Vice-présidents, pour leur élection à la direction des débats de cette session de la Conférence internationale du Travail.*

J'approuve la discussion du rapport du Directeur général intitulé *Réduire le déficit de travail décent*. Il y a deux ans, cette enceinte a approuvé le travail décent en tant que programme politique de l'OIT. Dans son rapport à la session de 1999 de la Conférence internationale du Travail, le Directeur général a présenté le but fondamental de l'OIT comme étant de promouvoir les chances des femmes et des hommes d'accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de respect de la dignité humaine.

De fait, le travail décent est une composante essentielle du mandat de l'OIT, organisation qui doit son existence au monde du travail. Le travail décent demeure donc un indice important pour juger du succès ou de l'échec de l'Organisation. L'analyse détaillée des différences entre la réalité et les aspirations de ceux qui souhaitent une vie meilleure, présentée dans le rapport du Directeur général, fournit une excellente base de discussion concernant les progrès accomplis, les obstacles rencontrés et les possibilités qui s'offrent aux Etats Membres pour répondre à leurs obligations au titre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

La réalité montre qu'une grande partie des mandants de l'OIT, dont une forte majorité des travailleurs des pays en développement, vit encore dans des conditions difficiles, caractérisées par le manque de possibilités d'emploi, l'insuffisance des salaires, la faiblesse de la productivité et les carences de la protection sociale. Dans de nombreux Etats Membres, la poursuite de l'objectif du travail décent est entravée par l'importance du chômage, par une pauvreté abjecte, par la maladie et par la détresse. Dans une majorité de pays en développement, le secteur informel demeure le lot d'une grande partie de la population. Dans de telles conditions, la quête du travail décent est secondaire par rapport à la quête du travail tout court. Quoi qu'il en soit, il va sans dire que la création d'emplois productifs est la condition *sine qua non* d'une qualité de vie décente, du développement social et économique et de l'épanouissement des personnes. Selon le Directeur général, «l'accès au travail est le moyen le plus sûr de sortir de la pauvreté et il ne peut y avoir de droits des travailleurs sans travail». La décision de l'OIT d'allouer davantage de ressources à la création d'emplois est donc un pas dans la bonne direction. Le débat sur la réduction du déficit de travail décent doit passer par la reconnaissance de la diversité des besoins des Etats Membres et des défis qu'ils doivent affronter.

Je suis d'avis que, indépendamment de l'universalité de ses principes sous-jacents, le programme du travail décent dépendra, pour son application pratique, des circonstances et des priorités propres à chaque pays. Pour combler le déficit de travail décent, il faudra des programmes bien ciblés et à plusieurs facettes. Nous saluons les nouvelles initiatives de l'OIT pour la mise en œuvre de politiques intégrées de travail dé-

cent. Les difficultés rencontrées par les Etats Membres dans leurs efforts pour réaliser le travail décent exigent que soit mieux ciblée la coopération technique de l'OIT avec ses mandants, en particulier s'agissant des possibilités de faire du travail décent une réalité. A cet effet, les organes compétents de l'OIT doivent disposer de plus amples ressources pour être en mesure de relever ces défis.

Nous nous sommes engagés à poursuivre l'objectif du travail décent il y a deux ans. Les objectifs que nous nous sommes fixés ne sont pas faciles à atteindre, mais avec l'engagement résolu et la coopération des mandants de cette Organisation, rien n'est impossible.

Je puis vous assurer que le Botswana partage le point de vue de l'OIT, tel qu'il est présenté dans le rapport du Directeur général. Nous sommes décidés à en faire une réalité.

*Original serbe: M. MILOVANOVIC (ministre du Travail et de l'Emploi, République de Serbie, Yougoslavie) — C'est pour moi un honneur et un grand plaisir de constater qu'au lendemain de son admission au sein de l'Organisation internationale du Travail, la République fédérale de Yougoslavie est désormais un membre à part entière de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence de l'OIT.*

Permettez-moi de vous informer que dans le cadre de leur déclaration sur la succession, les nouvelles autorités démocratiques de la République fédérale de Yougoslavie ont accepté de renforcer la mise en œuvre des conventions de l'OIT qui avaient été ratifiées par l'ancien régime de la République socialiste fédérative de Yougoslavie. Nous avons également lancé la ratification de la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et la recommandation pertinente n° 190.

En jouant désormais un rôle actif dans les travaux de l'Organisation, la République fédérale de Yougoslavie montre qu'elle attache une importance particulière aux efforts déployés par l'Organisation et qui visent à établir la justice sociale notamment par la promotion des normes internationales et des principes et droits fondamentaux au travail, la promotion de l'emploi et le renforcement de la sécurité sociale et le développement du dialogue social.

C'est le 5 octobre 2000 que nous avons commencé à procéder à des changements sociaux et politiques fondamentaux dans notre pays. Le peuple a mis un terme à l'oligarchie et a accordé sa confiance aux nouvelles forces démocratiques. Nous avons ainsi créé de nouvelles conditions qui vont nous permettre de nous lancer dans des mutations profondes en renforçant les institutions démocratiques, en redynamisant le développement économique et en harmonisant nos lois nationales avec celles des pays européens, tout en établissant un pouvoir judiciaire indépendant et en instaurant un nouveau droit à la propriété, dans des formes claires, et nous avons l'intime conviction que cela va participer de la stabilité dans la région.

Dans le cadre de nos efforts, nous veillons à ce que notre pays joue un rôle essentiel dans la coopération régionale et trouve sa place parmi les pays développés. C'est pourquoi nous prenons des mesures et nous adoptons des programmes en vue de mettre un terme aux problèmes sociaux économiques aigus dont nous souffrons. Un niveau de vie médiocre et un taux de chômage élevé doivent nous inciter à encourager le

dialogue social au niveau tripartite et plus particulièrement dans le nouveau cadre légal, à savoir celui du travail, de l'emploi et de la protection au travail et autres droits sociaux. Ces priorités stratégiques doivent donc consister à opter pour une privatisation juste et transparente, à créer une structure de gestion moderne dans les entreprises afin qu'elles gèrent des emplois par le biais de formes flexibles d'emplois, de l'éducation ouvrière et par l'intermédiaire de systèmes d'assurances équitables qui contribueront à instaurer les conditions du travail décent.

Nous avons élaboré dans des délais très courts un nouveau système fiscal qui conduira à la discipline financière, à la stabilité monétaire et ainsi à la sécurité sociale.

C'est la première fois dans l'histoire de notre pays que tous les partenaires sociaux ont pu participer à l'élaboration d'une loi sur le travail et sur l'emploi. Nous avons également mis en place des conseils sociaux tripartites qui permettront de régler les problèmes essentiels sur les plans, social et économique.

C'est dans le domaine législatif que nous avons lancé la coopération technique avec l'OIT. D'autres activités d'assistance technique sont attendues sur les plans de l'action normative de la recherche, scientifique et autre, et pour mettre en œuvre des méthodes pratiques qui permettront de relancer le développement social et économique.

Permettez-moi enfin de vous dire que nous sommes persuadés que grâce à ces efforts conjoints et à la coopération, nous serons à même de développer les principes et les normes internationales du travail tout en préservant le dialogue social et le consensus à tous les niveaux.

Permettez-moi enfin de saluer une nouvelle fois l'OIT pour son engagement vis-à-vis des principes fondamentaux de la justice sociale; elle œuvre ainsi en faveur d'une paix durable.

*Original anglais: M. LAMBERT (délégué des employeurs, Royaume-Uni) — C'est un honneur de m'adresser à vous dans cet endroit où tant de chapitres de l'histoire ont été écrits au cours de si nombreuses années. Ce qui nous préoccupe actuellement, c'est comment faire l'histoire à l'avenir, pour que nos successeurs en parlent pendant de nombreuses années. C'est la première fois que je m'exprime devant ce forum et c'est pour cette raison que je voudrais commencer par réitérer ce que d'autres ont dit avant moi, à savoir féliciter le Directeur général pour son rapport. En particulier, je tiens à saluer la façon dont l'accent a été mis sur l'importance qu'il convient d'attacher à l'encouragement des entreprises et de l'emploi. Je pense aussi que c'est à bon escient que le rapport attire l'attention sur la nécessité d'instaurer des relations saines et productives entre l'OIT et les entreprises multinationales. Après tout, pour promouvoir le travail décent, il faut s'assurer d'abord qu'il existe des emplois. Comme nous sommes d'accord sur les principes du travail décent, il s'agit maintenant de traduire ces principes dans la réalité sur le lieu du travail. Et pour faire cela, les entreprises voudront faire le bilan de ce qui se passe sur le terrain. Il faut vérifier quels sont les obstacles qui s'opposent à la réalisation de ce programme et surtout quels types de méthodes de management nous pouvons mettre au point pour réaliser ce programme. L'une des initiatives les plus prometteuses est la généralisation du pacte mondial des Nations Unies et c'est là-dessus que je voudrais attirer*

l'attention de la Conférence maintenant. Lancé par le Secrétaire général en 1999, le pacte mondial appelle le monde des affaires à faire siennes et à mettre en action les normes fondamentales en matière de droits de l'homme, du travail et de l'environnement. Celles-ci comprennent naturellement la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Je suis convaincu que nous avons là une chance unique de promouvoir la Déclaration de l'OIT. Pourquoi? Principalement du fait de l'accueil chaleureux qu'elle a reçu du monde des affaires au plan international. Plutôt que d'établir un ensemble de règles strictes et rigides, le pacte mondial reconnaît la nécessité de la flexibilité pour les entreprises. C'est à chaque organisation de concevoir comment mettre en pratique les principes de ce pacte en fonction de sa propre situation. Ces diverses expériences sont ensuite partagées et diffusées via Internet pour servir d'exemple dont d'autres entrepreneurs pourront tirer des enseignements pour mettre au point leur propre pratique. Nous en sommes encore aux premiers jours, mais les signes sont prometteurs. Par exemple, l'Organisation internationale des employeurs est en train de préparer un guide destiné au monde des affaires sur le pacte mondial et organise une série de séminaires régionaux à l'intention des fédérations nationales et locales d'employeurs. Il y en a eu un au Zimbabwe, un autre à Tunis au début de cette année et un troisième aura lieu cette année au Japon.

Nous avons pris un bon départ et nous espérons que ces initiatives continueront à se multiplier mais le groupe des employeurs souhaiterait appeler l'attention de la Conférence sur un certain nombre de problèmes clés que nous considérons comme étant très importants pour la réussite du pacte à long terme. Tout d'abord, bien que ce pacte soit avant tout une initiative de l'ONU, il serait renforcé si l'OIT s'y intéressait davantage. L'OIT a besoin de gagner en visibilité et de prendre le contrôle de ses propres principes. Pourquoi est-ce si important? D'abord parce que c'est l'OIT et non l'ONU qui possède l'expertise en matière de normes du travail et il est juste que l'OIT continue à fixer l'ordre du jour dans ce domaine.

Deuxièmement, parce que nous devons éviter une situation dans laquelle d'autres instances qui n'ont pas son expertise se mettent à réinterpréter les principes de l'OIT. Sinon, nous courons le risque d'une prolifération d'initiatives qui au mieux feraient double emploi et au pire se contrediraient les unes les autres et si cela arrivait il serait difficile de maintenir l'enthousiasme du monde des affaires et son adhésion. Incidemment, les grandes entreprises survivent en faisant preuve de détermination et en obtenant des résultats et si nous hésitons, nous mettrons en danger les relations que nous pourrions éventuellement entretenir à l'avenir avec ces grandes entreprises. Mais ce n'est pas seulement l'Organisation internationale du Travail qui doit éclaircir et déterminer le rôle qu'elle doit jouer. Les gouvernements doivent aussi jouer leur rôle. Les principes du pacte mondial découlent des instruments internationaux qui relèvent avant tout de la responsabilité des gouvernements. Bien sûr, les employeurs ont un rôle crucial à jouer dans la promotion des normes fondamentales du travail, mais leur influence est limitée et on ne doit pas exiger du monde des affaires qu'il assume des responsabilités qui en définitive incombent aux gouvernements.

J'ai déjà dit que l'une des raisons pour lesquelles les Membres de l'OIT soutiennent le pacte mondial, c'est

sa flexibilité. Dans ce contexte, j'invite instamment l'OIT à reconnaître que les entreprises répondent de multiples manières au nouvel environnement international. On dit souvent, mais il est bon de le répéter, que tout le monde ne peut pas utiliser une même peinture. Toutes les entreprises ne progressent pas à la même vitesse et elles doivent pouvoir mettre en pratique le pacte, de façon compatible avec leurs propres besoins en fonction de leur situation. L'OIT doit suivre les évolutions, faire connaître les leçons que l'on peut en tirer, mais certainement pas tomber dans le travers consistant à ne préconiser qu'une seule manière de s'adapter. Ceci s'applique non seulement au pacte mondial, mais aussi aux autres initiatives conduites par des entreprises travaillant en collaboration avec l'OIT.

Un exemple d'une approche flexible, c'est l'engagement du groupe Fiat qui a proposé de soutenir l'accroissement de l'emploi des jeunes en faisant bénéficier de l'expérience qu'il avait acquise dans le cadre de la construction d'un nouveau site à Amalfi près de Naples, où l'âge moyen des travailleurs était de 24 ans. L'entreprise avait donc acquis une grande expérience dans la mise en valeur des compétences des jeunes. Ce n'est qu'un exemple, il y en a de nombreux autres.

Ce qui m'amène à mon dernier point. Tant que l'évolution dans ce domaine est dirigée par ses mandants, et se concentre sur la tâche fondamentale de mettre au point et de faire connaître les bonnes pratiques, elle bénéficiera du soutien sans cesse croissant du monde des affaires.

*Original anglais: M. SAKTOR (délégué des travailleurs, Slovaquie)* — Je commencerai par vous remercier chaleureusement au nom de tous les représentants des travailleurs qui assistent à cette Conférence, ainsi qu'au nom des syndicalistes slovaques.

Je félicite la Présidente à l'occasion de son élection à la présidence de cette Conférence et je lui souhaite plein succès dans vos travaux, travaux exigeants s'il en est.

La Confédération des syndicats de la République slovaque estime que l'Organisation internationale du Travail est une institution qui apporte, de par son caractère tripartite, de réels avantages aux syndicats, aux gouvernements et aux employeurs. Ces activités, son savoir-faire, sont très utiles et très demandés et je donnerai l'exemple suivant: la République slovaque a amendé le texte de loi sur la négociation collective en se fondant sur les recommandations des experts de la Commission de l'OIT sur l'application des normes. Elle s'est aussi fondée sur la plainte de notre affiliée: le syndicat des cheminots. L'an dernier, cette association avait soumis sa plainte à l'OIT, il était question de violation de droits syndicaux fondamentaux, notamment de la liberté syndicale et du droit de grève. Après de nombreuses discussions et réunions tripartites, le gouvernement slovaque a accepté les revendications des cheminots en rabaisant le quorum nécessaire pour conduire une grève et en supprimant l'obligation qui était faite de donner la liste des grévistes à l'employeur. La République slovaque et l'Organisation internationale du Travail ont signé un accord de coopération mutuelle pour la période allant de 2000 à 2001. Cet accord se fonde sur les quatre piliers de l'Organisation internationale du Travail et énonce les priorités de la coopération mutuelle.

L'événement le plus récent qui soit survenu dans le cadre de cette coopération, c'est le séminaire préparé par notre organisation et l'équipe multidisciplinaire de l'Organisation internationale du Travail de Budapest, qui est chargée de s'occuper de la réforme du régime des retraites de la République slovaque. L'objectif était de voir ce qu'il en était des représentants syndicaux, l'attention étant portée sur la réforme du régime des retraites en République slovaque. On a essayé aussi de voir ce qui se faisait en Europe centrale et orientale, ainsi que dans d'autres pays.

Le séminaire a été couronné de succès, grâce au savoir-faire exceptionnel des experts de l'OIT qui ont, de concert avec les experts syndicaux de la Hongrie et de la République tchèque, largement contribué à initier nos représentants sur le sujet. Le dialogue social est l'un des piliers de cette organisation et il bénéficie d'un contexte institutionnel plutôt favorable en République slovaque; cependant il faut bien reconnaître qu'il est parfois quelque peu formel. C'est pourquoi la Confédération des syndicats a pris la décision de ne pas conclure l'accord général avec le gouvernement pour 2001, convaincue qu'aucun accord valait mieux qu'un accord formel. Cependant, il faut beaucoup faire de notre côté également.

Les efforts déployés en faveur du travail décent sont précieux, c'est l'objectif de l'Organisation et ce devrait être le credo de toutes les organisations qui représentent les intérêts de groupes individuels. Nous nous félicitons de la démarche suivie par l'OIT et nous saluons la coopération de l'OIT avec d'autres organisations internationales et européennes, l'objectif étant d'aborder la question du travail décent. Nous estimons que ces efforts de l'OIT sont liés aux efforts consentis par d'autres institutions et c'est la meilleure façon de faire en sorte que tous aient un travail décent et de combler les lacunes dans ce domaine. Je remercie donc cette organisation du travail réalisé pour le bien de tous et je vous remercie de votre attention.

*Original anglais: M. HAMDI (ministre de la Main-d'œuvre et de la Transmigration, Indonésie)* — Tout d'abord, au nom du gouvernement de la République d'Indonésie et des membres de ma délégation, je tiens à féliciter chaleureusement M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas pour son élection à la présidence de cette Conférence, ainsi que les autres membres du bureau pour leur élection à la Vice-présidence. J'ai bon espoir que sous sa direction efficace, cette 89<sup>e</sup> session fera des progrès substantiels vers une issue qui sera profitable à tous les Membres de l'OIT. A cette fin, l'Indonésie tient à l'assurer de son soutien et de sa coopération.

Je saisis également cette occasion pour exprimer toute ma gratitude au Directeur général et au Président du Conseil d'administration de l'OIT qui ont préparé un rapport exhaustif et bien documenté qui nous aidera dans nos travaux.

Récemment, le gouvernement indonésien et l'OIT ont organisé une série de réunions au niveau national, en vue de promouvoir les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, regroupés sous le thème du «Travail décent». Suite à ces réunions, les partenaires sociaux indonésiens ont évalué la meilleure approche qu'il y aurait lieu d'adopter au niveau national pour promouvoir ces quatre objectifs.

En coopération avec le bureau de l'OIT à Jakarta, un cadre de programme national intégré est en cours d'élaboration et sera prochainement appliqué, en

vertu d'un programme national inscrit dans le programme 2001-2005.

A cet égard, l'Indonésie s'est engagée à soutenir la mise en œuvre de tous les objectifs et programmes de l'OIT.

J'aborderai maintenant les conditions actuelles de travail et d'emploi en Indonésie. Notre pays se heurte à de graves problèmes, essentiellement un taux de chômage relativement élevé, des possibilités d'emplois limitées et des relations professionnelles loin d'être harmonieuses.

Tous ces problèmes proviennent en grande partie des difficultés économiques auxquelles est en proie notre pays.

En vue d'améliorer l'efficacité et la productivité, de nombreux employeurs ont dû réduire leurs effectifs, et certains ont même été obligés de fermer leur porte. Pour compliquer davantage les choses, des nouveaux investissements, qui étaient censés absorber un grand nombre de travailleurs, n'ont pas connu la croissance que l'on escomptait, ou ne font que stagner.

Afin de corriger cette situation, le gouvernement indonésien a adopté à ce jour plusieurs mesures visant à réduire le chômage et à accroître les possibilités d'emploi, notamment en ouvrant aux chômeurs l'accès à de nouveaux projets d'entreprise et en faisant une priorité des programmes destinés aux micro-entreprises ou aux petites entreprises. En outre, une caisse de prévoyance pour les chômeurs et un programme de restructuration du système de sécurité sociale sont actuellement à l'étude.

Un cadre général de création d'emplois est aussi en cours d'élaboration afin de s'adapter au climat actuel de décentralisation et de tenir compte du développement régional autonome.

Suite à la ratification de la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la nouvelle loi indonésienne n° 21 de 2000 relative aux syndicats, a été promulguée. Deux autres projets de lois ayant trait aux conflits du travail ainsi qu'au perfectionnement et à la protection de la main-d'œuvre sont actuellement en cours de discussion devant la Chambre des représentants. Dans l'intervalle, des règlements sont rédigés pour assurer la mise en application de ces nouvelles lois.

S'agissant du droit d'organisation, le nombre de syndicats de travailleurs dans tout le pays n'a cessé de croître régulièrement, la Fédération des syndicats comptant désormais 40 membres, ce qui montre que le gouvernement est fermement déterminé à appliquer les principes de la liberté syndicale. Toutefois, cet accroissement du nombre des syndicats a entraîné quelques tensions, surtout en ce qui concerne les meilleures pratiques de négociation, tensions qui ont parfois perturbé les relations professionnelles. Il n'en reste pas moins que le gouvernement ne cesse de prôner le dialogue social, meilleur moyen selon lui de sortir de cette impasse, bien qu'aucun progrès substantiel n'ait encore été réalisé.

Le moment est venu pour nous de rechercher la solution la plus pratique qui soit pour adapter nos politiques du travail et de l'emploi aux quatre objectifs stratégiques de l'OIT, à tous les niveaux: national, régional ou international. A ce stade, il est essentiel de continuer à améliorer les normes de l'OIT et les activités connexes. A cet égard, les pays membres de l'ANASE et les pays du groupe Asie-Pacifique n'ont cessé d'insister pour que l'OIT révise ses mécanismes

de contrôle, au motif que ces mécanismes devraient s'abstenir d'adopter une approche conflictuelle. Ces mécanismes devraient être transparents, objectifs et de nature promotionnelle et aider les Etats Membres à identifier les problèmes d'application et à définir des solutions pour les surmonter.

Je conclurai, en invitant instamment l'OIT à continuer à accorder assistance et soutien à tous ses Membres de façon cohérente, notamment en assurant la promotion de ces quatre objectifs stratégiques au niveau national, de manière à en garantir la réalisation. En effet, pour atteindre ces objectifs, il est de la plus haute importance que l'Organisation poursuive son travail en étroite collaboration avec tous les Etats Membres en vue d'améliorer la situation des travailleurs dans le monde entier.

M. DE LA HAYE (*représentant, Confédération syndicale mondiale de l'enseignement*) — La Confédération syndicale mondiale de l'enseignement se réjouit que le Directeur général du BIT ait décidé de consacrer son rapport général au travail décent.

Dans les rapports préparés par la Confédération syndicale mondiale de l'enseignement (CSME) à l'intention de la Commission d'experts pour l'application des conventions et des recommandations de 1966 et de 1997 sur le statut des enseignants, nous avons déjà souligné le recul généralisé des conditions de travail des enseignants au cours des dernières décennies.

Dans notre société de la connaissance et de l'apprentissage, l'éducation tout au long de la vie est un facteur déterminant d'inclusion sociale. Les attentes de la société, tant envers l'éducation, d'une part, qu'envers les personnels de l'éducation, d'autre part, sont donc également croissantes.

Nous tenons à mettre en évidence l'importance d'un enseignement initial de qualité, tout comme l'importance de la formation tout au long de la vie, entre autres, pour garantir l'employabilité et l'intégration des jeunes dans la société d'aujourd'hui et de demain, à un moment où l'ère industrielle cède le pas à l'ère de la connaissance.

L'éducation est un secteur à main-d'œuvre intensive et, dans la plupart des pays, la part du budget consacrée aux dépenses de personnel avoisine les 75 à 80 pour cent. Il est donc évident que le débat sur la qualité de l'enseignement ne pourra se faire sans une forte implication des personnels de l'éducation. Aucune réforme et aucun développement de l'éducation ne peuvent réussir s'ils ne sont portés par les membres du personnel de l'éducation.

Or c'est là que le bât blesse. Les conditions de travail des enseignants se sont détériorées au cours des trois dernières décennies. Les grandes manifestations internationales sur l'éducation, auxquelles l'OIT a participé, comme récemment le Forum mondial de l'éducation à Dakar en 2000, ont réaffirmé le rôle de l'éducation, tant dans la recherche de plus de justice sociale que dans les efforts d'inclusion professionnelle, les deux allant d'ailleurs souvent de pair.

La réunion paritaire de l'OIT en 2001 et le rapport de la Commission d'experts sur l'application des conventions et des recommandations sur le statut des enseignants insistent sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail des enseignants et sur la formation initiale et continue. La demande de plus de professionnalisme de la part des enseignants est donc de plus en plus forte. Cette demande d'ailleurs voile souvent un reproche et une exigence de plus d'engage-

ment et de travail de la part des enseignants. Pour la CSME, le professionnalisme de la fonction enseignante ne peut se comprendre sans une formation initiale et continue de qualité et adéquate, sans des conditions d'emploi décentes, et ce y compris une rémunération socialement pertinente qui permette aux enseignants de mener avec leur famille une vie décente, sans être obligés de pratiquer d'autres métiers pour survivre, et enfin, la reconnaissance sociale et professionnelle des enseignants comme experts de l'éducation et comme partenaire social. Partenaire entendu et écouté tant dans le débat pédagogique que dans le dialogue social, la CSME est profondément convaincue que le concept de professionnalisme des enseignants, respectant ces trois conditionnalités, est un élément nécessaire et constitutif de la qualité de l'enseignement.

L'accès aux technologies de l'information et de la communication joue aujourd'hui un rôle important dans l'éducation des jeunes. Le fossé numérique et l'intégration pédagogique, encore beaucoup trop instable aujourd'hui, de ces technologies, sont certes aussi des éléments importants dans le développement professionnel des enseignants.

L'exigence de professionnalisation est vraie également dans la lutte contre le travail des enfants et la lutte contre la pandémie du SIDA dans laquelle, ou dans lesquelles, l'éducation doit jouer un rôle moteur. Ici; une fois de plus, l'action des enseignants et de leurs organisations représentatives ne peut être pleinement efficace que s'ils reçoivent une formation de qualité, s'ils travaillent dans des conditions décentes et s'ils ont le droit de participer au débat sur l'éducation. Dans trop de pays, les enseignants ne peuvent se profiler que comme «association» et non comme organisation syndicale. Cette situation est préjudiciable au développement du dialogue social et à la mise en place de systèmes éducatifs de qualité accessibles pour tous les jeunes, et nous dirons même surtout pour les jeunes marginalisés.

La recherche d'un enseignement de qualité pour tous ne peut faire perdre de vue la mission essentielle de l'éducation, à savoir la formation et l'éducation en vue de l'intégration sociale de tous en temps qu'individus responsables et solidaires.

Les jeunes doivent être formés afin de devenir des citoyens responsables, solidaires et critiques dans une société de plus en plus complexe, tandis que les adultes doivent avoir un accès permanent à la formation pour pouvoir maintenir et/ou consolider leur place culturelle, sociale et économique dans cette même société. C'est dans cette perspective que le concept de travail décent comme objectif universel, tel que décrit dans le rapport du Directeur général, prend toute sa signification. C'est également l'orientation fondamentale que la CSME veut explorer au cours de son 8<sup>e</sup> Congrès mondial en 2002 avec pour thème: l'enseignant, professionnel de l'éducation, acteur d'inclusion sociale.

Il est incontestable que les investissements des pouvoirs publics et des entreprises dans la formation sont de loin insuffisants dans de nombreux pays où d'ailleurs l'économie informelle occupe une place importante. Dans ces mêmes pays, des efforts sont réalisés pour combler les insuffisances de l'éducation formelle dues primordialement à un manque de moyens par des initiatives d'éducation non formelle. Si cette évolution ouvre des perspectives pour les jeunes marginalisés, pour la CSME, une attention

particulière doit aussi être réservée aux conditions de travail des enseignants engagés dans ces formes d'enseignement.

Enfin, pour terminer, la CSME tient à souligner l'importance de conditions de travail décentes pour les personnels de l'éducation et la longue route encore à faire pour atteindre cet objectif. Nous le disons une fois de plus, les conditions de travail décentes sont constitutives d'un plus grand professionnalisme des enseignants et donc d'une éducation de qualité pour tous. Education tout au long de la vie, éducation de qualité pour tous qui, dans la société de la connaissance, est la voie royale vers l'inclusion sociale, culturelle et professionnelle.

*Original anglais: M. VARELA (délégué des employeurs, Philippines) —* Nous sommes fiers et honorés de l'élection de M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas à la présidence de cette Conférence. Elle est Secrétaire d'Etat au travail et à l'emploi de notre pays et il est inutile que je rappelle ici ses compétences et ses qualifications. Son curriculum vitae est très éloquent à cet égard. J'associe mes félicitations à celles des autres délégués de cette Conférence.

Le rapport du Directeur général à la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail est très opportun et il se concentre sur une préoccupation urgente et universelle. Nous nous réjouissons que les efforts pour faire du travail décent la nouvelle stratégie globale de l'OIT progressent et montent en puissance.

Toutefois, comme le rapport le signale, les progrès n'ont pas été faciles. Cela est dû non seulement aux ressources limitées du Bureau, mais également à la complexité des différents contextes régionaux et nationaux.

En outre, si le travail décent reflète le mandat historique et éternel de l'OIT, son articulation et son développement doivent être revus à la lumière des changements causés par la mondialisation.

Nous sommes d'accord avec le rapport qui fait ressortir un déficit de travail décent considérable. Le niveau de travail décent et le travail décent disponible et accessible aux travailleurs, notamment du secteur informel, au niveau national comme au niveau mondial laisse beaucoup à désirer. L'écart entre la réalité et les aspirations est énorme.

La réduction du déficit de travail décent exige réflexion et action. Nous devons établir un rapport entre le développement économique et la justice sociale. Les chiffres du PIB ne constituent pas à eux seuls un reflet fidèle du développement d'une nation. Le développement doit avoir un visage humain. Comme le Directeur général le dit très justement, il faut une approche intégrée des objectifs économiques et sociaux. Cet idéal ne peut pas être atteint si facilement. Il y a de vieilles habitudes et des états d'esprit qui doivent changer, des intérêts sectoriels étroits qui doivent être dépassés.

Il nous faut une vision unificatrice. Dans ce contexte, l'ordre du jour de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail peut constituer un cadre moral susceptible de conduire à l'humanisation du travail.

Compte tenu de ce défi qui est de rendre opérationnel le travail décent sur une échelle aussi large possible, la question qui se pose est la suivante: comment réduire ce déficit? Comment améliorer le niveau de travail décent aux plans mondial et national dans le contexte de cet ordre économique mondial qui s'ap-

puie sur la concurrence, le libre jeu des forces du marché et l'efficacité dans la production et la distribution.

Dans un grand nombre de sociétés marginalisées où la pauvreté est encore criante, gagner sa vie n'est pas facile et la simple nécessité de survivre fait que les déshérités saisissent toutes occasions de satisfaire leurs besoins immédiats. Le travail décent est un rêve partagé pour beaucoup.

L'expérience philippine dans la promotion du travail décent est peut-être intéressante pour tous. Tout d'abord, le droit des travailleurs philippins à former des organisations pour protéger leurs droits est bien établi. Nous avons toujours essayé de promouvoir l'harmonie dans les relations professionnelles en appliquant le principe du tripartisme et en cas de conflits, les principaux acteurs essaient de trouver des solutions où tout le monde gagne. En même temps, la société civile et le gouvernement national entretiennent un dialogue régulier pour régler les problèmes sociaux. Néanmoins, le manque de travail décent continue d'être un problème, aggravé par les effets de la dernière crise financière asiatique.

Face à cette situation, la dernière administration a lancé un programme de réduction de la pauvreté qui aurait pu réduire le déficit de travail décent. Malheureusement, il a entraîné un déficit budgétaire sans précédent.

La situation s'est aggravée lorsque le chômage a atteint le niveau record de 11 pour cent ce qui a augmenté la pauvreté. Malgré ces difficultés, notre Présidente, M<sup>me</sup> Gloria Macapagal Arroyo, a été à la hauteur de la situation. Elle a mobilisé nos ressources limitées et elle a obtenu un consensus sur la formulation d'un programme de réduction de la pauvreté visant à limiter le déficit de travail décent. La réduction de la pauvreté est au centre de la stratégie de développement du gouvernement Arroyo.

Ainsi, le nouveau plan de développement à moyen terme part du principe que la croissance économique en soi ne garantit pas la croissance de l'emploi.

Lorsqu'ils ont élaboré le plan, le gouvernement et le secteur privé ont reconnu que la promotion du travail décent est la meilleure façon de soulager la pauvreté, à défaut de la supprimer. Pour cela, il faut un cadre politique unifié et des stratégies soutenues par tous les secteurs fondamentaux.

Ce nouveau plan définit également des politiques et des programmes qui protégeront les droits des travailleurs, offriront un revenu adéquat, garantiront la protection sociale et encourageront la participation des travailleurs grâce au tripartisme et au dialogue social.

La Présidente de la Conférence, M<sup>me</sup> Sto. Tomas, Secrétaire d'Etat au travail et à l'emploi, est profondément engagée dans la mise en œuvre de ces politiques de promotion de travail décent. Elle a également obtenu une assistance extérieure, y compris celle de l'OIT, pour garantir une mise en œuvre couronnée de succès.

Des agences gouvernementales ont pour mandat de faciliter le développement des petites entreprises grâce à des programmes de formation et d'assistance au crédit. Je pense notamment au Département du commerce et de l'industrie, à l'Agence pour le développement de l'éducation et des qualifications techniques, au Département de la science et technologie, au Département du bien-être social, à l'Institut de formation agricole et à l'Agence de développement des coopératives.

Dans le secteur privé, de nombreuses organisations sont engagées dans des initiatives d'autonomisation. Plusieurs entreprises ont formé un consortium pour des projets sociaux de vulgarisation grâce au Philippine Business for Social Progress (Entreprises philippines pour le progrès social). La Chambre de commerce et d'industrie des philippines ainsi que la Confédération des employeurs des Philippines mettent en œuvre des programmes spécialisés pour le développement des petites entreprises.

Enfin, les employeurs appuient l'agenda global de l'OIT qui vise à mettre le travail décent au cœur de la stratégie de développement et à en faire une réalité par le biais de l'activité normative.

Nous nous engageons également à soutenir le programme national de réduction de la pauvreté en mobilisant les employeurs et le secteur privé pour multiplier les possibilités et faciliter l'accès au travail décent. Nous ferons tout pour vulgariser nos services et notre représentation pour atteindre non seulement les entreprises du secteur formel mais également celles du secteur informel. Ces partenariats et dialogues ont sensibilisé le public à l'importance des problèmes sociaux et nous ont permis de définir des programmes spécifiques sur le terrain. Mais le défi qui nous attend est toujours aussi immense. Nous savons que la promotion du travail décent sera un chemin long et ardu. Le rapport du Directeur général nous donne de précieuses orientations..

M. ZAJAC (*délégué des employeurs, Pologne*) — Je voudrais féliciter la Présidente pour son élection à la présidence de cette 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Mes félicitations vont aussi au Directeur général pour l'élaboration de son rapport.

J'ai le grand honneur de vous présenter, au nom des employeurs polonais, nos remarques à propos du rapport du Directeur général. Il faut d'abord souligner qu'il est bien construit et bien argumenté. Il est aussi nécessaire de dire que les fondements du travail décent sont les principes énoncés dans la Déclaration de l'OIT. C'est une approche que les employeurs ont soutenue par le passé. Nous considérons naturel que les gens aient le minimum, et aspirent à en avoir davantage. Il revient alors à chaque pays de chercher à aller de l'avant.

Il est vrai que le rapport déclare que le travail décent est un concept appartenant à chaque nation et qu'il lui incombe de le définir. Les employeurs polonais soutiennent cette déclaration, mais il faut souligner que le concept de déficit de travail décent est difficile parce qu'il manque des paramètres clairs.

Selon nous, le travail décent doit contenir la création d'emplois à travers le développement durable de l'esprit d'entreprise, le développement de la formation et des compétences et la mise en valeur des ressources humaines.

Le problème du chômage dans beaucoup de pays du monde devient de plus en plus embarrassant et difficile. Si le chômage atteint un certain point, l'idée du travail décent perd son importance. C'est pourquoi les employeurs polonais sont d'accord que la priorité essentielle est la création d'emplois et cela devrait être souligné dans tous les programmes et politiques du BIT. Le BIT devrait examiner davantage les conditions nécessaires à la création d'emplois durables et les obstacles empêchant les entreprises de fournir un travail décent.

Le déficit de travail décent doit être abordé. Toutefois, cela ne pourra pas être corrigé du jour au lendemain et il ne peut certainement pas prendre la place de la bonne gouvernance et des politiques macro-économiques et fiscales de base pour créer et préserver l'emploi durable. L'OIT a un rôle à jouer en encourageant un mélange sain de politiques. Les employeurs polonais sont préoccupés par le fait que le BIT consacre du temps et des ressources à devenir une Organisation de la connaissance, tout en réduisant les ressources allouées à l'aide fournie aux mandants. Nous y sommes opposés. L'OIT doit continuer de se concentrer sur l'exécution des projets de coopération technique de haute qualité. Le projet du travail décent ne peut pas juste devenir un concept philosophique.

Pour ne pas dépasser le temps de parole prévu pour les orateurs, permettez-moi de vous présenter à la fin de mon intervention quelques avis et observations sur la mondialisation.

Nous sommes conscients de l'image donnée de la mondialisation dans le troisième chapitre du rapport, c'est-à-dire pour les mondialophobes et les mondialophiles. Le défi pour l'OIT n'est pas de s'allier aux mondialophobes ni aux mondialophiles mais de provoquer un débat sur la voie à suivre. Les employeurs polonais se sentiraient mal à l'aise de faire partie d'une organisation qui est contre la mondialisation. Nous ne pouvons pas partager l'analyse selon laquelle la mondialisation provoque une course vers le bas. La mondialisation va sans doute se poursuivre, et le rôle de l'OIT est d'examiner avec ses mandants les chemins à suivre ainsi que certaines questions qui y sont liées. Pourquoi des pays ne sont-ils pas intégrés à l'économie globale? Peut-être que l'OIT pourrait trouver un créneau pour la dimension sociale de la mondialisation.

Les employeurs polonais estiment que le débat sur la dimension sociale de la mondialisation appartient naturellement à l'OIT. Cela a été prouvé par l'initiative des employeurs d'adopter la Déclaration de 1998. Les employeurs polonais soutiennent l'OIT pour qu'elle trouve son rôle dans le système multilatéral, mais cela doit être fait dans l'objectif que l'OIT offre une approche politique crédible. Si le consensus peut être trouvé sur le chemin à suivre entre les mandants tripartites de l'OIT, les messages de l'OIT dans les discussions multilatérales seront d'autant plus forts.

*Original anglais: M. AGUBUZU (représentant, Organisation de l'unité africaine)* — C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée, unique par son caractère tripartite et unique par son processus décisionnel, qui mériterait d'être imité à tous les niveaux de la société. La démocratie pratiquée à l'OIT est peut-être sans pareille. C'est grâce à ce caractère unique de l'OIT que j'ai l'honneur et le plaisir de prendre la parole ici au nom de l'Afrique et de son organisation continentale, l'Organisation de l'unité africaine, qui se trouve aujourd'hui au seuil d'une transition historique puisqu'elle cherche à devenir un moyen plus efficace de régler les maux de toute sorte qui harcèlent le continent africain.

L'union de l'Afrique est née d'un réveil, d'une nouvelle reconnaissance, d'une nouvelle prise de conscience, et d'une volonté ardente de répondre plus efficacement aux défis posés à l'Afrique. L'union aura

pour but d'encourager une unité plus large, par-delà les clivages ethniques et nationaux, pour répondre aux aspirations de solidarité et de fraternité des peuples africains. Les dirigeants africains reconnaissent la nécessité d'être au premier plan de la lutte pour la deuxième libération de l'Afrique — la libération de l'asservissement économique. Ils sont plus que jamais déterminés à trouver des solutions africaines à nos problèmes socio-économiques. Les dirigeants reconnaissent également la nécessité d'une aide extérieure, tout comme ils l'ont fait au cours des années de libération, pour compléter leurs propres efforts. En cette période de transition vers la démocratie, la reprise économique et la stabilité politique, l'Afrique aimerait compter sur le soutien de ses partenaires pour le développement.

L'OIT est de longue date un partenaire traditionnel de l'Organisation de l'unité africaine et de ses Etats membres. Nous sommes reconnaissants des nombreux projets de coopération technique qui ont été et continuent d'être mis en œuvre par l'OIT en Afrique. Nous sommes également reconnaissants de la décision de l'OIT de participer à la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA dans le monde du travail. Au plan institutionnel, c'est-à-dire entre l'OIT et l'OUA, la coopération est satisfaisante. Nous relevons en particulier les efforts qui ont été faits dans le domaine du développement des ressources humaines. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la coopération technique. L'OIT doit être plus visible dans nos pays. La misère de l'Afrique est notoire et l'OIT est un acteur qui lutte contre la misère. L'OIT doit se profiler davantage dans ce domaine. Il faut accorder plus de ressources au programme «Des emplois pour l'Afrique» pour éviter qu'il ne devienne une coquille vide. De même, les équipes multidisciplinaires méritent toute notre attention. Il est manifeste que l'OIT est de plus en plus sollicitée, ce qui, en soi, atteste de la confiance placée par la communauté internationale dans l'Organisation. Malheureusement, nous croyons savoir que les moyens ne croissent pas aussi vite que les besoins malgré la restructuration engagée par le Directeur général.

Il faut réfléchir à cette situation afin de parvenir à un prudent équilibre de ces deux éléments. Quoiqu'il en soit, le maintien d'une croissance égale à zéro pendant plus d'une décennie suscite une préoccupation légitime quant à l'efficacité que nous voulons réellement donner à l'OIT. A tout prix, il faut que l'OIT reçoive les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

*Original anglais: M. ZHARIKOV (représentant, Fédération syndicale mondiale) —* Permettez-moi de féliciter la Présidente, ainsi que ses collègues, de leur élection à ces postes aussi importants.

Le rapport du Directeur général, cette année, portait sur le thème suivant: réduire le déficit de travail décent. Un défi mondial. Il propose des points intéressants sur la façon dont l'OIT doit réorienter son action pour relever les nouveaux défis. En outre, nous nous réjouissons que l'ordre du jour de la Conférence contienne importantes comme la sécurité et la santé dans l'agriculture, la promotion des coopératives et de la sécurité sociale. Tous ces points appellent des mesures urgentes en vue de résoudre les problèmes nouveaux.

Cependant, nous ne sommes pas sûrs que des notions de «travail décent» et de «pacte mondial» et les

diverses activités qui gravitent autour soient réellement la réponse aux questions du monde actuel et notamment celles des travailleurs et du mouvement syndical face aux conséquences extrêmement négatives de la mondialisation néolibérale. Par exemple, alors que cette Conférence examine comment la sécurité sociale peut être encore renforcée, les auteurs de la politique néolibérale veulent la liquidation des régimes existants et la réduction des retraites. Ils veulent que les fonds de sécurité sociale soient investis à la Bourse et administrés par des organismes privés. Bien que les grandes déclarations prônant la supériorité des marchés soient aujourd'hui loin de faire l'unanimité, les gouvernements subissent toujours des pressions visant à leur faire abandonner toute forme d'intervention et à les inciter à privatiser les industries et les services du secteur public. Dans ces circonstances, nous nous demandons comment une initiative comme le pacte mondial, qui est un arrangement privé entre l'Organisation des Nations Unies et quelques sociétés transnationales et une organisation syndicale internationale, peut être utile. De nombreuses ONG ont déjà formulé d'importantes réserves à l'égard de ce pacte. Nous avons besoin d'un dialogue social certes, mais ce processus doit englober tous les groupes et organisations sociaux, et notamment les organisations qui respectent les normes et les valeurs établies par l'Organisation des Nations Unies et l'OIT et non pas celles qui ne font aucun cas de ces principes.

La principale question à laquelle l'OIT doit se consacrer est l'application des 10 recommandations adoptées à Copenhague en 1995 et réaffirmées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les questions sociales qui s'est tenue l'an dernier. Il est dit dans le rapport que ces questions n'ont pas évolué au cours des deux dernières décennies alors que du fait des politiques de la mondialisation néolibérale ont augmenté la pauvreté et l'exclusion, le chômage s'est accéléré; les conditions de travail se sont détériorées, les syndicats et entreprises ont été détruits et des sociétés entières déstabilisées partout dans le monde. Ces politiques ont provoqué des crises financières dans certaines régions du monde, mais n'ont pas apporté la croissance économique promise. Aujourd'hui, en vertu du même slogan d'efficacité économique, on cherche à remettre en question des accords fondamentaux sur l'environnement ou à annexer les pays moins avancés sur le plan économique à des pays plus puissants à forte économie, sans tenir compte des conséquences économiques et sociales que de telles mesures peuvent engendrer.

Nous saluons le fait que le BIT a l'intention d'organiser un forum mondial de l'emploi cette année. Il faut établir un programme d'action bien clair concernant l'application de la recommandation en faveur du plein emploi. C'est une question urgente, compte tenu des suppressions d'emplois massives qui ont récemment eu lieu et qui sont le fait d'employeurs qui veulent maximiser leurs profits aux dépens des travailleurs en gaspillant les ressources réelles de développement dans une spéculation destructive et pour les plus hauts profits.

A notre avis, le rapport n'aborde pas comme il convient la question des politiques négatives des groupes d'employeurs qui, ces derniers temps, ont aggravé la situation de l'emploi dans différents pays. Le rapport n'analyse pas non plus comme il convient les obstructions et les obstacles à l'exercice du droit d'association

et de négociation collective, qui sont les internationales du travail les plus importantes établies par l'OIT.

D'autre part, nous regrettons que le rapport présenté à la Conférence concernant l'examen des rapports annuels en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, contienne des conclusions inadmissibles et partisans. En fait, ce rapport se prononce contre le principe même de l'unité syndicale. Par exemple, au paragraphe 14 du rapport des experts, les pays sont encouragés à abandonner l'imposition de structures syndicales uniques. Cette idée masque une tentative évidente de diviser le mouvement syndical et de détruire l'unité des travailleurs à tous les niveaux. Cette idée est totalement erronée et ne vise qu'à affaiblir les organisations de travailleurs. Elle va à l'encontre des principes mêmes du mouvement syndical, tels que: 1) un syndicat pour chaque branche d'industrie et 2) une centrale syndicale pour tout le pays.

On se souviendra que certaines affirmations figurant dans un rapport similaire présenté à la 88<sup>e</sup> session étaient elles aussi très discutables, prétendant que le droit d'association n'était pas compatible avec l'ordre politique dans certains pays. Ceci tend en fait à imposer des points de vue à propos desquels il ne pourra jamais y avoir de consensus dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail. Les experts de l'OIT, avant de tirer ces conclusions partisans, n'ont même pas essayé de consulter les centrales syndicales des pays concernés, membres du groupe des travailleurs de l'OIT. La FSM estime que l'OIT ne devrait pas ainsi s'identifier à certains systèmes politiques et dénoncer d'autres systèmes politiques. Cela équivaut à une ingérence dans les affaires internes de certains pays. Il avait été décidé que la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail ne devrait pas être utilisée à des fins protectionnistes. Nous estimons qu'il est essentiel, afin de favoriser le consensus au sein de l'OIT, que cette Déclaration ne soit pas non plus utilisée à des fins politiques.

De telles affirmations ne sont pas seulement des tentatives de détourner l'attention des problèmes réels comme par exemple le fait que les droits fondamentaux des travailleurs ne sont pas reconnus par les directions de sociétés et les employeurs dans de nombreux pays. En fait, on pourrait même dire que ces allégations politiques ne servent qu'à dissimuler la question principale, à savoir que les rapports ne présentent aucune analyse réelle de l'étendue de la non-application par les employeurs et certains gouvernements des conventions fondamentales de l'OIT, et notamment des conventions n<sup>os</sup> 87 et 98.

Ainsi donc, ils ne se rendent pas compte qu'en ne respectant pas l'esprit de ces conventions, c'est-à-dire en ne reconnaissant pas les syndicats ou en s'opposant à la constitution de syndicats, les employeurs et les cercles dirigeants créent une situation provoquant une réduction des effectifs syndicaux. Le démantèlement des syndicats est devenu une industrie organisée, comme par exemple aux Etats-Unis, qui n'ont pas encore ratifié les conventions n<sup>os</sup> 87 et 98 de l'OIT. En conséquence, dans ce pays, plus de 85 pour cent des travailleurs du secteur privé n'ont pas de syndicats. En d'autres termes, ils ne peuvent exercer leur droit d'association et de négociation collective.

Il en va de même en Europe occidentale, le berceau du syndicalisme, où les effectifs syndicaux ont beaucoup diminué. Une grande partie des travailleurs et des employés ne sont pas membres de syndicats.

Avant de conclure, je voudrais souligner qu'il convient de reconnaître cette situation et d'y remédier.

Nous réaffirmons que le rapport doit viser à promouvoir la démocratie et la participation au sein de l'OIT. Les élections au sein des structures de l'OIT et la représentation au groupe des travailleurs et au Conseil d'administration doivent être basées sur le principe d'universalité, c'est-à-dire garantir une représentation proportionnelle de toutes les tendances du mouvement syndical, des régions et des pays connaissant des niveaux de développement différents, ainsi que de tous les systèmes économiques et sociaux. Il devrait en aller de même de la répartition des ressources disponibles. Pour conclure, je voudrais dire que la crédibilité des institutions internationales est remise en question quand on constate que deux poids et deux mesures sont appliqués et que des discriminations flagrantes sont pratiquées. On en voit un exemple criant au Moyen-Orient, où le génocide du peuple palestinien se poursuit, et où les auteurs de l'occupation, de l'agression et de la violation des droits de l'homme continuent à bombarder et détruire les lieux de travail entre autres.

Cette Conférence devrait fortement condamner l'assassinat des dirigeants syndicaux en Colombie, où la situation est devenue intolérable. Il serait bon d'avoir une commission d'enquête pour savoir ce qui se passe en Colombie et un organe permanent pour la Palestine.

Pour conclure, nous rappelons que l'OIT doit défendre ses principes fondamentaux et ne pas être autorisée à se fondre dans le modèle néo-libéral d'un monde unipolaire. A cette fin, il nous faut trouver entaux établis par l'Organisation internationale du Travail.

*Original arabe: M. YOUSUF (délégué des travailleurs, Bahreïn)* — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux, je salue Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, et je voudrais, au nom du comité général des travailleurs du Bahreïn, transmettre à tous les participants à cette Conférence nos meilleures salutations. Nos travailleurs sont fiers de cette Conférence et expriment leur espoir de voir les points à l'ordre du jour mis en œuvre. Nous félicitons M<sup>me</sup> la Présidente pour son élection à la tête de cette session. Nous sommes convaincus que, grâce à son expérience, nous allons réussir dans nos travaux.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à Son Excellence le Directeur général de cette Organisation pour les efforts louables qu'il a déployés en vue de préparer les rapports qui nous ont été soumis, rapports qui reflètent les tendances de l'Organisation en vue de répondre aux aspirations des travailleurs et d'appliquer les engagements internationaux dans un contexte difficile, qui représente un certain nombre de défis pour l'Organisation et pour la réalisation de sa mission.

Je voudrais tout d'abord vous tenir au courant des mutations survenues dans mon pays. Son Altesse Cheik Hamad Ben Issa Al Khalifa, Emir du pays, a promulgué un décret princier visant à créer des syndicats de travailleurs dans notre pays afin de préserver leurs intérêts et leurs acquis, et de participer au processus de développement et de renforcer les fondements de la société civile, et ce sur la base de la Constitution de Bahreïn et de la Charte nationale du travail votée par le peuple à une majorité de 98,4 pour cent de la population.

Notre pays a entamé, grâce aux initiatives courageuses de Son Altesse, un processus de réforme socioéconomique. Ainsi, Son Altesse a ordonné l'amnistie générale de tous les prisonniers politiques et le retour des exilés dans le pays. Son Altesse a également ordonné l'abrogation de la loi de Sûreté de l'Etat, qui était en vigueur depuis 1975, c'est-à-dire depuis la dissolution de l'Assemblée nationale. Avec la détente politique, la société a commencé à bouger, et les institutions de la société civile se sont développées et ont commencé à jouer un rôle dans la modernisation et la réforme du pays.

Les travailleurs ont été à l'avant-garde de ce mouvement, grâce à l'organisation des travailleurs et à la réalisation des aspirations légitimes de notre peuple.

L'organisation des travailleurs, tout en accueillant avec satisfaction les initiatives officielles, tente de renforcer l'esprit syndical parmi les travailleurs à partir des principes et des normes internationaux. Ainsi, le comité général des travailleurs du Bahreïn a participé à l'élaboration d'une loi sur les syndicats conformément aux normes et aux principes internationaux.

Cette session est une session très importante. Elle est déterminante, notamment dans le domaine de la santé et la sécurité dans l'agriculture, la promotion des coopératives, la sécurité sociale. Les défis auxquels font face les travailleurs sont les mêmes dans tous les pays malgré les différences dans les conditions sociales et sont provoqués par la mondialisation. Il est important de promouvoir le travail décent pour réaliser le développement économique et social. A cet égard, le rapport du Directeur général souligne un progrès notable au cours des deux dernières années, dans le sens de la réalisation des objectifs de la Conférence de 1999 en matière de travail décent. D'où la nécessité d'intensifier les efforts afin de réaliser les autres objectifs contenus dans le rapport. Nous devrions adopter de nouveaux concepts adaptés aux exigences de la période actuelle. Par ailleurs, comprendre la globalisation et donner une dimension sociale aux privatisations appliquées dans bon nombre de pays en développement est extrêmement important. Ainsi une question comme la sécurité sociale ne peut être ignorée à l'heure actuelle, car l'intensification de la concurrence amène les sociétés, mais aussi les gouvernements, à procéder à des licenciements massifs ou à recourir au travail temporaire qui prive les travailleurs de la sécurité sociale et les soumet aux pressions psychologiques engendrées par cette concurrence sauvage. En même temps, les réductions de personnel et l'augmentation du chômage constituent un déficit important pour le travail décent dont il est question ici.

Nous devons faire face à des défis importants, et les entreprises du secteur privé, censées participer au processus de développement économique et social durable, voient dans le travail décent un obstacle à la compétitivité qui les amène plutôt à rechercher une main-d'œuvre bon marché. Et c'est là que réside la difficulté de concilier les intérêts d'un secteur privé de gain rapide et ceux des travailleurs en quête d'une stabilité économique et sociale.

A court terme, le secteur privé pourrait gagner la partie et réaliser une productivité à coût limité, mais sur le plan stratégique, l'avenir de ce secteur se trouverait menacé si les travailleurs ne possèdent plus les moyens de consommer. C'est pour cela qu'il serait important de fixer des salaires minimums acceptables, et d'assurer une sécurité sociale, ce qui constituerait

un pas important dans la réalisation de l'objectif du travail décent.

A l'heure où nous nous réunissons, les territoires arabes occupés subissent de la part des forces d'occupation israéliennes une guerre d'extermination rappelant la période nazie. Ainsi, depuis le mois de septembre dernier, et après la visite provocatrice d'Ariel Sharon à la mosquée El Aqsa, les forces d'occupation n'ont cessé d'intensifier les opérations d'oppression et de répression, utilisant même des armes prohibées internationalement. Les logements sont démolis, les arbres détruits, un bouclage injuste imposé, et les travailleurs privés de leur travail.

Le Comité général des travailleurs du Bahreïn, tout en souhaitant à cette Conférence plein succès, demande à votre Organisation, et dans le contexte difficile actuel que vit mon pays, et notamment sa classe ouvrière, davantage d'appui et de soutien pour l'aider à réaliser les objectifs souhaités et à répondre aux défis de la mondialisation.

*Original anglais: M. PREWARE (délégué gouvernemental, Nigéria)* — Permettez-moi de féliciter M<sup>me</sup> la Présidente de son élection à la présidence de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail. Je tiens également à féliciter tous les autres membres élus au Bureau. J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer au Directeur général et au président du Conseil d'administration toutes les félicitations de la délégation du Nigéria pour l'excellent travail réalisé dans la mise au point des budgets stratégiques visant à obtenir des prestations efficaces dans les quatre domaines prioritaires que sont le travail décent, l'emploi qui tient compte de l'égalité de traitement entre hommes et femmes, l'environnement, la protection sociale et le dialogue social.

Aujourd'hui, nul ne doute de l'étendue du mandat de l'OIT. Les défis sociaux spécifiques et divers auxquels sont confrontés nos pays peuvent certes déterminer des priorités nationales mais les quatre objectifs stratégiques qui détermineront l'essentiel des activités de l'OIT au cours du biennium 2002-2003 tiennent compte de nos préoccupations communes s'agissant du travail et des conditions de vie décentes dans nos différentes sociétés nationales.

L'engagement du Nigéria vis-à-vis des objectifs généraux et spécifiques de l'OIT ressort clairement des programmes sociopolitiques du gouvernement actuellement en place au Nigéria.

Le Nigéria a ratifié cinq des huit conventions fondamentales de l'OIT. La procédure de ratification a été entamée s'agissant des trois conventions fondamentales restantes, à savoir la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Le Conseil consultatif national du travail est un organe tripartite chargé d'examiner et de présenter des recommandations sur les mesures à prendre en matière de travail s'agissant de mesures ayant une incidence nationale et internationale. Il a recommandé à l'unanimité la ratification de ces trois grandes conventions conformément aux dispositions de notre Constitution. Au Nigéria, nous sommes extrêmement conscients de la nécessité d'œuvrer au-delà de la ratification. Notre gouvernement s'est activement engagé dans la mise sur pied d'un cadre institutionnel et d'une infrastructure logistique afin d'appuyer et d'en-

courager la mise en œuvre des conventions ratifiées. Le Nigéria restera fidèle à l'OIT.

Même dans le cadre du budget stratégique à croissance zéro très novateur, malgré les contraintes budgétaires qu'il impose, des efforts soutenus sont déployés pour réaliser des économies au bénéfice des domaines où les besoins sont critiques.

Pour le Nigéria et pour tous les pays du monde en développement, le chômage, la pauvreté et la pandémie du VIH/SIDA demeurent des problèmes majeurs. Le mois dernier encore, le Nigéria a accueilli un sommet africain sur le VIH/SIDA. Ce sommet a adopté la déclaration d'Abouja qui enjoint tous les gouvernements, les organisations et les peuples à se joindre dans le cadre de plans d'actions durables pour lutter contre cette pandémie. Les malades du sida ont besoin d'aide et de sympathie et non pas d'être exclus de nos foyers et de nos lieux de travail. La réalisation de ces objectifs, le travail décent, des conditions de vie décentes, des sociétés décentes subiront de graves revers si des efforts suffisants ne sont pas déployés et des ressources suffisantes consacrées pour lutter contre le VIH/SIDA.

Le Nigéria demeure un membre de la famille de l'OIT. Notre pays est conscient du fait que cette Organisation a un rôle plus vaste à jouer que celui de simple catalyseur dans l'instauration de sociétés stables et prospères où des possibilités d'emplois décents sont ouvertes à tous.

*Original anglais: M. NGUYEN AN (délégué des travailleurs, Viet Nam)* — Tout d'abord, au nom des travailleurs et syndicats vietnamiens, je voudrais féliciter la Présidente et les Vice-présidents pour leur élection et souhaite plein succès aux travaux de la Conférence.

La stratégie politique du développement socio-économique du Viet Nam se définit de la manière suivante. Stimuler l'industrialisation et la modernisation, construire une économie indépendante et autonome, devenir un pays industrialisé, donner la priorité au développement des forces productives tout en modelant les relations de production selon l'orientation socialiste, exploiter au mieux les ressources nationales tout en profitant des ressources externes et de l'intégration économique internationale pour mettre en œuvre un développement efficace, rapide et durable, améliorer progressivement le bien-être matériel et spirituel de notre peuple, réaliser le progrès social et l'égalité, protéger et améliorer l'environnement et combiner le développement socioéconomique avec le renforcement de la défense et de la sécurité nationales.

En tant qu'organisation de travailleurs œuvrant pour les travailleurs, la Confédération générale du travail du Viet Nam soutient la politique et la stratégie précitées. La Confédération générale du travail du Viet Nam apprécie à leur juste valeur les efforts déployés et les réussites obtenues par l'OIT au cours de l'année écoulée en se concentrant sur les questions les plus urgentes et les plus fondamentales, notamment l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, un point qui a attiré l'attention des travailleurs du monde entier et des syndicats, notamment vietnamiens. Nous sommes d'avis que l'inscription à l'ordre du jour des questions intitulées «Sécurité dans l'agriculture», «Promotion des coopératives» ou «Sécurité sociale» est tout à fait justifiée.

Le XXI<sup>e</sup> siècle offrira des perspectives nouvelles. La science et la technologie feront d'immenses progrès. Fondée sur la connaissance, l'économie jouera un rôle croissant dans le développement des forces productives. La mondialisation économique constitue une tendance objective. Elle atteint un nombre croissant de pays et présente des aspects positifs et négatifs. Le monde se trouve confronté à un grand nombre de questions de portée planétaire, qu'un pays isolé ne peut résoudre à lui seul sans coopération multilatérale. Dans ce contexte, les dirigeants syndicaux portent une grande responsabilité face aux travailleurs de leur pays et du mouvement syndical mondial. Pour surmonter les difficultés et relever les défis, ils doivent se regrouper, entamer des actions communes et unir tous les travailleurs dans le combat commun en faveur de la paix, du bien-être, de la démocratie, du développement et du progrès social, afin de créer des relations stables et équitables dans le monde entier et d'éviter les oppositions, discrimination et l'exploitation. Les organisations internationales et l'OIT jouent un rôle essentiel en ce XXI<sup>e</sup> siècle. Les travailleurs vietnamiens considèrent que le caractère volontaire des normes du travail de l'OIT constitue une des caractéristiques les plus remarquables de la Constitution de l'OIT. En effet, cela signifie que la mise en œuvre des normes dans chaque pays doit se faire en tenant compte de son propre niveau de développement économique et de ses préférences sociales. La ratification doit se faire de manière volontaire et flexible. Elle doit prévoir également une assistance technique et financière pour les pays en développement afin de leur permettre de réduire rapidement le large écart existant entre les normes de travail internationales et les normes nationales. Dans ce domaine, l'OIT peut jouer un rôle important, plutôt que de recourir à la contrainte et de ne pas tenir compte de l'inégalité du niveau de développement socioéconomique de ses Etats Membres.

Dans un esprit de partenariat actif, les syndicats vietnamiens concentrent leur attention sur les questions suivantes: différents aspects de leur coopération avec l'OIT, notamment l'assistance technique afin de renforcer le soutien des syndicats aux travailleurs, tant dans le secteur formel moderne que le secteur informel; sur l'établissement de mécanismes tripartites et mise en œuvre du programme sur l'atténuation de la pauvreté; création d'emplois, sécurité et santé professionnelles; activités de formation à tous les niveaux.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'OIT et aux syndicats amis pour la coopération technique efficace qu'ils nous apportent.

*Original anglais: M. FALBR (délégué des travailleurs, République tchèque)* — Cela fait maintenant plus de dix ans que je suis venu pour la première fois ici en qualité de délégué. Je représentais les travailleurs et employés de mon pays. Maintenant, je peux établir la comparaison. Je peux analyser ce qui se passe, et je peux voir de mes propres yeux ce qui a changé, ce qui n'a pas changé, ce qui s'est amélioré et ce qui a empiré.

Le rapport du Directeur général, cette année, est meilleur que ce à quoi nous étions habitués il y a quelques années. Il constitue une véritable analyse de ce qui s'est fait ces deux dernières années, depuis que l'OIT a fixé quatre objectifs stratégiques, l'idée étant

de diminuer le déficit de travail décent dans ce monde en pleine mondialisation.

Cette expression de «travail décent» me pose problème. Qu'est-ce que l'on entend par «travail décent» dans notre monde mondialisé? Je comprends bien qu'il faut un slogan, un leitmotiv qui soit attrayant. Alors, on passe de la justice à la décence, si je puis dire.

Ce que nous comprenons parfaitement, c'est l'un des objectifs stratégiques: le dialogue social. Nous savons de quoi il retourne. Nous avons une certaine expérience en la matière avec les néo-libéraux (les néo-libéraux de la République tchèque le sont plus encore que les autres). Nous savons aussi ce que cela n'est pas.

En République tchèque, les partenaires sociaux vivent une lune de miel. Notre gouvernement a mis au point, avec les partenaires sociaux, un réel dialogue social structuré. Après son accession au pouvoir en 1998, ledit gouvernement a beaucoup œuvré et a réussi à améliorer la situation économique et sociale du pays. Pour ceux qui connaissent la situation des pays en transition, je puis ajouter aussi que tout s'est bien déroulé dans un climat de paix sociale et de compréhension mutuelle.

Bien sûr, pour certains, il peut sembler difficile de comprendre que le dialogue social concerne les entreprises et les organisations de travailleurs, c'est-à-dire les syndicats.

Ceci était l'une des conclusions du séminaire national sur le dialogue social organisé à Prague avec l'OIT il y a trois semaines.

On y a parlé de la nécessité de surveiller le comportement des entreprises multinationales. Il semble que certaines d'entre elles persistent à oublier que notre pays possède une certaine tradition, et que cela fait 150 ans que nous connaissons le développement industriel. Alors, si elles étaient tentées de l'oublier, nous sommes là pour le leur rappeler. Il faut respecter la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Il faut également rappeler l'existence des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Face au capital mondial, il faut une réponse syndicale mondiale. Les syndicats, s'ils sont divisés, ne peuvent rien faire, que ce soit au niveau national ou international. Faisons en sorte que l'OIT continue sur la voie qu'elle a choisie il y a deux ans et manifestons notre soutien! L'OIT le mérite.

Je remercie les trente d'entre vous qui m'ont écouté.

*Original espagnol: M. DE REGIL (délégué des employeurs, Mexique) — Je félicite du fond du cœur M<sup>me</sup> la Présidente pour son élection à la Présidence de cette 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.*

Le défi que représente la réduction du déficit de travail décent devrait être défini de manière générale. Toutefois, il est indispensable de trouver une définition uniforme de la notion de travail décent.

En vérité, le travail décent est une notion très subjective. Nous allons tenter, quant à nous, de lui donner une définition. Pour nous, il s'agit d'un travail digne, propre et sûr quant à son exécution, stimulant et satisfaisant quant à sa rémunération, productif, librement choisi, permettant la négociation collective tout en favorisant le développement des entreprises.

Dans son rapport, le Directeur général définit le consensus comme le résultat positif de l'action des

partenaires sociaux, au moyen de laquelle, la présence du tripartisme étant confirmée, on peut trouver une solution positive aux problèmes de la vie professionnelle.

Au Mexique, nous avons pu avancer sur la voie du consensus tripartite, les partenaires sociaux ayant élaboré, dans le cadre de la nouvelle culture du travail, un projet de nouveau code du travail avec la participation active des différents secteurs.

Le succès de toute solution concertée doit être fondé sur le consensus des partenaires sociaux, c'est-à-dire la participation d'organisations de travailleurs et d'employeurs réellement représentatives, de portée nationale et représentant tous les secteurs de l'économie.

Dans ce contexte, nous sommes convaincus que les succès rencontrés en la matière montrent la voie à suivre par notre nouveau gouvernement, afin de dégager un nouveau consensus sur une réforme fondamentale du monde du travail qui permettra à notre pays d'améliorer substantiellement sa compétitivité face à la mondialisation de l'économie.

Toute réglementation, lorsqu'elle est excessive ou obsolète, devient inapplicable; ou alors, ses dispositions sont systématiquement transgressées faute de répondre aux besoins de la société.

C'est pourquoi il est essentiel de trouver un mécanisme qui permette de moderniser le corps, lourd et souvent obsolète, des normes de l'OIT, sans que cela ne se fasse au détriment de ses principes fondamentaux.

L'OIT, en raison de sa composition tripartite, considère la participation simultanée des travailleurs et des employeurs comme l'un de ces éléments essentiels. L'établissement de liens entreprise par entreprise, que ce soit au niveau national ou multinational, remettrait en cause la raison d'être de cette institution. Il en irait de même si ces liens étaient noués travailleur par travailleur. Ce sont les organisations de travailleurs et d'employeurs et les partenaires sociaux qui rassemblent les uns et les autres et les représentent véritablement au plan national et dans cette Organisation.

Or, si une entreprise donnée s'écartant de ce principe devait accepter individuellement telle action ou pratique, celle-ci ne devrait pas lier les autres entreprises, pas plus qu'elle ne doit servir d'exemple pour justifier sa généralisation. Si l'on devait y prétendre, il faudrait revoir la notion de tripartisme qui donne vie à l'OIT.

La mondialisation de l'économie a entraîné, entre autres choses, la création des zones franches d'exportation, que l'on appelle *maquiladoras* au Mexique. La présence de ces *maquiladoras* a une influence positive grâce à la création d'emplois qui seront reconnus comme étant des emplois réels, dans la mesure où on leur appliquera les mêmes règles et la même législation qu'aux autres entreprises, évitant ainsi le travail précaire et la concurrence déloyale. Il est indispensable de s'efforcer par tous les moyens de créer des emplois durables, productifs et librement choisis. C'est pourquoi nous tenons à souligner qu'il est indispensable de canaliser suffisamment de ressources de l'OIT au titre de l'assistance technique, notamment pour les activités d'ACTEMP, pour les destiner à la promotion de l'emploi et pour favoriser la création et le renforcement des petites et moyennes entreprises, sur lesquelles repose la possibilité de créer plus d'emplois.

Nous souhaitons vivement que l'OIT renouvelle toujours davantage ses principes fondamentaux et notamment les principes inscrits dans sa Constitution, qui confirment sa raison d'être: le tripartisme.

*Original anglais: M. KEARNY (représentant, Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir)* — Des changements impressionnants se sont produits à l'OIT ces quelques dernières années. La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail a attiré l'attention sur les principaux problèmes auxquels les travailleurs sont confrontés. Les changements structurels internes ont activé la capacité de réaction de l'Organisation. Le moral semble meilleur et à nouveau l'OIT a une présence visible dans la famille des Nations Unies.

Mais le changement institutionnel au sein de l'OIT ne peut pas, à lui seul, éliminer le déficit du travail décent. Les gouvernements sont la clé de tous les résultats sur le terrain. Mais hélas, trop souvent, l'engagement et l'action font défaut. La réponse catastrophique des gouvernements aux initiatives de l'OIT sur le travail forcé en Birmanie a été honteuse et laisse planer un doute sur les affirmations des opposants à la relation entre commerce et normes du travail, selon lesquelles l'OIT doit être la seule agence où débattre des droits des travailleurs.

Selon le Directeur général du BIT, deux pays sur cinq ont des problèmes graves de liberté syndicale. Pourquoi les gouvernements, et pas seulement les gouvernements des pays en développement, omettent-ils de répondre dans ce domaine essentiel. On pourrait s'attendre à ce que des membres éminents, tels les Etats-Unis, respectent la Déclaration et jouent un rôle de modèle en accordant à leurs propres travailleurs les droits qu'ils exigent depuis longtemps aux travailleurs ailleurs.

Et pourquoi les Etats Membres continuent-ils à maintenir et à élargir les zones franches d'exportation où les travailleurs n'ont pas la protection de la législation nationale du travail et où la liberté syndicale est interdite?

Quand les travailleurs d'Amérique centrale, du Mexique, du Viet Nam et de Chine seront-ils libres de la tyrannie de leurs employeurs qui sont les transnationales coréennes et taiwanaises? Dans l'industrie du vêtement en Amérique centrale, les travailleurs qui tentent de s'organiser pour améliorer leurs conditions de travail s'exposent à la violence de la part des gardes de sécurité, à des menaces de mort, à des licenciements massifs, à des fermetures d'usines et aux perspectives d'être mis sur une liste noire qui leur interdira tout emploi futur. Voilà manifestement un déficit du travail décent.

Quand les milliers de travailleurs migrants de Saipan seront-ils libérés de l'esclavage dans leurs usines de vêtements coréennes qui dominent l'industrie d'exploitation de cette île. Forcés de travailler dans des conditions malsaines, peu sûres, en sureffectif, de 12 à 20 heures par jour, 7 jours par semaine. Ils vivent dans des casernes, jusqu'à 20 par pièce dans des locaux où pullulent la vermine et les insectes. Ils sont victimes de gardes qui patrouillent sans cesse et sont enfermés derrière des fils de fer barbelés.

Leur contrat leur interdit de demander des augmentations de salaire, de chercher un autre emploi, de se syndiquer, même de participer à des activités sociales ou ecclésiastiques, voire de se marier. Voilà plus qu'un déficit de travail décent.

Quand des entreprises, telles que Thai Durable Textiles, qui ignorent la législation nationale du travail en Thaïlande et les décisions des tribunaux seront-elles remises au pas? Quand les empêchera-t-on d'exploiter leur main-d'œuvre pour distancer leurs concurrents? Il y a dix jours, à Sielkot, au Pakistan, la capitale de la fabrication des ballons de football, le syndicat des travailleurs du cuir a demandé à être enregistré. Ce matin, son président, Madin Daar, nous a expliqué qu'il avait été kidnappé par le propriétaire de l'entreprise et son chauffeur notamment. On lui a mis un pistolet sur la tempe pour l'empêcher de poursuivre la syndicalisation de ses travailleurs et l'obliger à signer une feuille de papier vierge. Lorsqu'il a refusé, il a été physiquement torturé. Déficit de travail décent est un terme encore trop faible pour couvrir cette réalité.

Les gouvernements pourraient empêcher tout cela. Mais aujourd'hui, ils contribuent au déficit du travail décent plutôt qu'ils ne le réduisent. Dans ce processus, ils lésent les travailleurs, ils sapent les normes du travail, ils retardent le développement. L'OIT, pour se débarrasser de son image d'Organisation bien intentionnée mais dépourvue de moyens d'action, doit prendre par les cornes le taureau de l'inaction gouvernementale et insister pour que chaque Etat Membre applique la Déclaration.

L'OIT doit également résister à ceux qui l'empêchent de réagir à des initiatives au motif d'échecs antérieurs dans la lutte contre l'exploitation des travailleurs. Il est tout de même singulier que l'OIT n'ait pas repris à son compte des initiatives privées, telles que les codes de conduite des entreprises, et ne les ait pas aidés à devenir des instruments capables de compléter l'application des normes internationales du travail. C'est dans cette tâche que l'OIT doit se lancer désormais.

Veiller à ce que les zones franches d'exportation soient couvertes par la législation du travail et que les entreprises mondiales, fabricantes ou détaillantes, soient forcées à respecter les normes internationales du travail, voilà une autre priorité immédiate pour l'action de l'OIT.

Les travailleurs sont patients, mais leur patience a des limites. Le rajeunissement bien-venu de l'OIT doit produire des résultats réels sur le terrain. Faute de quoi la capacité de l'OIT à gagner le respect des travailleurs et de la société civile sera perdue à jamais.

*M<sup>me</sup> HOFERLIN (représentante, Social Alert)* — Dès la création de l'OIT en 1919, les mandants de cette organisation ont reconnu que le monde ne pourrait vivre dans une situation de paix et de stabilité sociale qu'en créant et en assurant la promotion d'emplois librement choisis et pleinement respectueux de principes essentiels de dignité et de justice. Par la suite, ils ont affirmé que le travail humain n'est pas une marchandise.

Plus de 80 ans plus tard, ces principes garantis au fil des ans dans un arsenal de conventions du travail qui ont permis le progrès de l'humanité s'effritent progressivement. L'obligation d'y satisfaire semble disparaître, laissant place à une indifférence, à une ignorance, voire à un mépris vis-à-vis de droits acquis. Le plein respect de ceux-ci semble en outre se justifier au nom de critères d'efficacité économique ou sociale. Il s'agit pourtant d'une obligation morale, éthique, voire légale, des acteurs de la société vis-à-vis des générations actuelles et futures. Les principes garantis dans

la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et, en général, dans les conventions de l'OIT ne sont pas une concession mais un socle de droits pour les travailleurs du monde entier. Il en va de même de l'accès à un système de sécurité sociale intégrale pour tous et toutes, ainsi que du versement d'un salaire stable et digne.

Le monde d'aujourd'hui connaît un énorme déficit en travail décent. Des informations présentées par le Directeur général de l'OIT dans son rapport à cette 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, nous déduisons que plus de 1,16 milliard de personnes n'ont pas d'emploi dont 160 millions sont des chômeurs proprement dits. Le reste, à savoir 1 milliard au moins, vit ou plutôt survit d'activités autonomes, précaires et sans aucune protection sociale. Parmi les travailleurs considérés comme ayant un emploi, les conditions ne sont pas non plus toujours décentes. Nous pouvons même affirmer qu'elles le sont de moins en moins. Sous le prétexte de préserver leur emploi, de nombreux travailleurs sont victimes de pressions à la baisse sur leurs conditions de travail. Lors d'une mission d'investigation de notre organisation dans des plantations à usage intensif en pesticides, une personne atteinte de cancer et devenue stérile suite à l'utilisation sans protection de ces substances dangereuses nous confiait avec amertume qu'elle préférerait mourir en travaillant que de mourir sans travail. Comme ce paysan, il y a des milliers de personnes dans le monde terrorisées par le spectre de l'absence de travail et contraintes de se résigner à exercer des activités indécentes au risque de mettre leur vie en péril.

Notre coalition internationale, Social Alert, qui regroupe des organisations syndicales, des organisations des droits de l'homme et des mouvements sociaux, accueille très favorablement l'accent mis sur l'importance de la création et de la promotion du travail décent car c'est un enjeu vital pour des milliards d'hommes et de femmes. C'est le grand défi de ce nouveau millénaire et il faut mettre, ensemble, tous les moyens en œuvre pour le relever.

Nous sommes convaincus que cet objectif est possible mais, pour ce faire, il faut plus que des attitudes volontaristes de la part des acteurs concernés. Il faut une ferme volonté, en particulier une ferme volonté politique, et un cadre légal permettant de préserver les droits des travailleurs en tant qu'obligations légales, morales et éthiques. A ce titre, l'OIT, en tant qu'organisation tripartite, doit continuer de jouer un rôle fondamental. Ses conventions, en particulier celles qui sont garanties dans la Déclaration, doivent rester le socle de base et la référence pour le progrès de l'humanité. Omettre ces considérations contribuerait à mettre en péril la paix, la justice et la stabilité sociale.

*Original anglais: M. SUPARWANTO (délégué des employeurs, Indonésie)* — C'est un honneur pour moi que de pouvoir prendre la parole devant cette Conférence aujourd'hui. Je commencerai, par citer une phrase qui je crois direction que prend notre monde moderne «si nous ne changeons pas, nous mourrons». Les questions que nous devons nous poser sont les suivantes: si nous devons changer, que faut-il changer et comment faut-il faire pour survivre? Je crois que nous serons d'accord pour dire que cette nécessité de changer vient de l'actuelle dynamique de la mondialisation, à laquelle on ne saurait opposer de résistance.

En effet, notre environnement s'est profondément modifié ces dernières années et il est en constante et rapide mutation. Des progrès très importants en matière de technologie, technologie de l'information et de communication, transforment notre environnement et forcent les entreprises à devenir de plus en plus concurrentielles. Or, nous avons accès instantanément à l'information, mais le volume de cette information et la vitesse à laquelle elle devient caduque constituent un défi considérable pour nos sociétés contemporaines, qui ne peuvent que s'adapter ou rétrograder.

C'est d'autant plus vrai, et d'autant plus difficile pour les pays en développement. Nous avons placé de grands espoirs dans ce concept de la mondialisation. Et pourtant pour de trop nombreux pays, et l'Indonésie n'est pas une exception, la mondialisation n'a pas tenu toutes ses promesses. Elle n'a pas apporté davantage de richesse aux personnes, elle n'a pas amélioré leur vie mais elle a suscité au contraire un sentiment de déception qui frise la globophobie. Cette soit disant panacée commence à menacer l'environnement et à écraser des millions de personnes dont elle était censée améliorer le sort. Les seuls gagnants semblent être la minorité des nantis et les grandes entreprises et institutions qui ne cessent de s'enrichir au détriment des catégories démunies, qui cessent de s'appauvrir.

Dans ce contexte, je crois que le changement que nous devons tout d'abord opérer, concerne la mentalité des protagonistes. Autrement dit, nous devons repenser le lien qui unit les employeurs aux travailleurs et plus précisément le rapport entre les syndicats et les employeurs si nous voulons restaurer des conditions de travail qui soient décentes et améliorer le niveau de vie des travailleurs.

Comme celui des employeurs.

A cet égard, il faut absolument que la relation entre employeurs, travailleurs et syndicats se fonde sur la confiance, le respect mutuel ainsi que sur la transparence et le sens des responsabilités. Ce n'est que dans un climat de confiance et de transparence que les diverses parties pourront se concentrer sur la mise au point d'une convention collective. C'est une condition *sine qua non*, qui cela marque un tournant décisif dans la réduction du travail décent; cela ouvrira la voie à la négociation sur les salaires, la santé et la sécurité; ainsi qu'à un environnement plus propice, et autres améliorations des plus propice, et autres améliorations des conditions qu'il est urgent d'introduire. C'est ainsi que beaucoup de difficultés pourront être surmontées, et surtout celles auxquelles se heurtent les travailleurs souvent représentés par des syndicats multiples. Ces derniers devraient désigner un seul et même représentant qui serait chargé de négocier avec les employeurs. Dans la même veine, la législation, notamment la législation, et du travail serait mieux respectée par toutes les parties, ce qui réduirait la fréquence des grèves sauvages déclarées par les syndicats ou a des «lock out» auxquels recourent les employeurs.

S'agissant de l'initiative lancée récemment par l'OIT pour promouvoir le dialogue social en Indonésie, à mon sens la réussite de ce dialogue dépendra à mon sens de sa capacité de résoudre les problèmes du travail, auxquels se heurtent mon pays à l'heure actuelle. En outre, il faudrait que ces problèmes soient résolus dans le cadre de la convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale. En conséquence, pour que le dialogue social contribue à améliorer les relations

professionnelles, il est indispensable qu'il soit étayé par une planification et une organisation efficaces.

A ce stade, je conclurai en félicitant M<sup>me</sup> Sto. Tomas, en sa qualité de représentante d'un pays d'Asie, pour son élection à la présidence de cette auguste Conférence. Je suis certain que sous sa conduite expérimentée et avisée, les travaux de cette 89<sup>e</sup> session de la Conférence seront couronnés de succès.

*Original anglais:* M. LARSSON (*représentant, Commission internationale de la santé au travail*) — La Commission internationale de la santé au travail (ICOH) salue chaleureusement la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail et se félicite des initiatives prises concernant les conditions de travail décent et le travail des enfants.

Au cœur de l'économie moderne comme dans le système économique précédent, se trouve l'être humain. Nous reconnaissons aujourd'hui l'importance centrale des connaissances et de la gestion de ces connaissances. Ce sont les connaissances humaines qui constituent la richesse des nations, laquelle est incarnée par les peuples.

Pour les grandes entreprises et même les gouvernements, il n'est que trop facile d'oublier ou de minimiser leur part de responsabilité dans l'infrastructure morale qui sous-tend l'économie moderne civilisée. Or cette responsabilité ne peut pas être privatisée.

Le respect de ces principes peut être mesuré à l'aune du travail des enfants. L'enfant qui travaille contre son gré perd toutes chances d'acquérir des connaissances; contraint et forcé; il met en danger sa santé et son bien-être, et tout cela pour que d'autres s'enrichissent à ses dépens. Le lieu de travail doit être vu en termes de «chaînes de santé» et non simplement de «chaînes de valeur». Les processus de travail ont des conséquences pour ceux qui les effectuent, ce qu'oublie souvent les comptables. Le travail dans des conditions saines est fondamental pour une économie durable et protéger la santé des travailleurs relève des droits de l'homme. Des études sur la santé et la sécurité au travail ont été effectuées, il faut maintenant en tirer les conséquences. Les enfants qui travaillent recouvreront leur santé, ils n'ont rien à perdre, si ce n'est leurs chaînes. Les sociétés sont jugées sur la manière dont elles traitent leurs membres les plus faibles et les historiens futurs pourraient nous juger sévèrement.

Le congrès de la Commission internationale pour la santé et la sécurité au travail qui se tiendra au Brésil, en 2003, aura pour thème: «Le défi de l'égalité dans la sécurité et la santé au travail». Nous pouvons commencer à nous préparer dès maintenant en nous concentrant sur le travail des enfants. L'ICOH met à disposition son expertise notamment ses 2000 experts internationaux organisés en 35 commissions scientifiques et quatre réseaux internationaux.

La nomination récente du médecin du travail Dr Gerry Eijkemans, qui travaillait auparavant pour l'OMS, à un poste élevé au BIT pour s'occuper du travail des enfants nous réjouit, et nous espérons que nous continuerons à travailler ensemble. L'ICOH défend des conditions de travail saines et éthiques. A mesure que les discours sur le «Triple bilan» (Triple Bottanline) et les investissements éthiques auront un plus large écho, le réseau de médecins du travail et d'autres spécialistes de l'ICOH constituera une source d'informations très utiles sur les questions telles que l'attitude des entreprises dans l'économie mon-

dialisée. De telles informations peuvent et pourront contribuer à définir de nouveaux systèmes d'évaluation qui couvriront des aspects comme la durabilité, la responsabilité sociale, la santé et la sécurité au travail et de bonnes conditions de travail, ainsi que les droits de l'homme.

Les membres de l'ICOH peuvent participer activement à la collecte de ces informations, l'ICOH peut conseiller l'OIT et l'IPEC sur les éléments relatifs à l'hygiène sur le lieu de travail et l'ergonomie susceptibles d'être particulièrement nocifs pour les enfants. Nous pouvons coopérer, lorsque seront lancées des études de santé épidémiologiques et pour collecter les faits sur les expositions nocives pour les enfants sur le lieu de travail. Nous nous félicitons donc des initiatives de l'OIT et de l'IPEC et nous espérons pouvoir coopérer à l'avenir.

*Original anglais:* M. SEN (*représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et assimilés*) — Tout d'abord je tiens à exprimer toute ma reconnaissance au Conseil d'administration de l'OIT qui me permet de prendre la parole en séance plénière à la 89<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail.

Aujourd'hui, les travailleurs du monde connaissent une période extrêmement difficile. Jamais auparavant les emplois des travailleurs ont été si gravement menacés, jamais auparavant les travailleurs n'ont souffert d'une telle insécurité. Force a été de constater que les programmes d'ajustement structurels, imposés par la Banque mondiale et le FMI, au terme d'une dizaine d'années, se sont exercés aux dépens de travailleurs. Notre internationale syndicale se préoccupe tout d'abord des agents de la fonction publique. Les travailleurs du secteur public de façon générale, qu'ils soient dans des pays développés ou dans des pays en voie de développement, sont devenus les victimes directes de l'économie néo-libérale ainsi que des programmes d'ajustement structurel.

La notion fondamentale de la mondialisation néo-libérale est la privatisation et les coupes draconiennes dans les dépenses publiques. Dans un contexte de pays en développement lourdement endettés et compte tenu du retour de la récession dans les pays capitalistes, les programmes structurels de la Banque mondiale et du FMI se fondent sur la privatisation des entreprises publiques, et même des services publics. Ils prévoient également des coupes draconiennes dans des mesures de sécurité sociale, telles que la santé, l'éducation, le logement, les prestations aux retraités, et envisagent des coupes dans le personnel.

Surtout à mesure que les programmes de la Banque mondiale et du FMI sont mis en œuvre et que les industries du secteur public sont fermées ou privatisées, des milliers de travailleurs se retrouvent au chômage. Les salariés des secteurs bancaires, des assurances et tout le secteur financier en général sont durement frappés à mesure que les gouvernements des pays en développement et développés prennent des mesures insensées afin de les privatiser. La main-d'œuvre dans ce secteur subit d'importantes réductions, aucun nouvel emploi n'est créé et le chômage prend des proportions considérables.

En outre, l'apparition de la crise économique a entraîné des crashes financiers, comme nous avons pu le constater notamment récemment au Japon et dans certains pays de l'Asie du Sud-Est. La privatisation

des entreprises publiques se produit dans d'autres pays, qu'il s'agisse des télécommunications, des services postaux ou des chemins de fer, tous ces secteurs sont privatisés. De nombreux départements gouvernementaux dans de nombreux pays sont soit privatisés soit tout simplement fermés, entraînant ainsi la précarisation du travail, une augmentation du travail à domicile, des réductions des effectifs dans la fonction publique dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Les travailleurs du secteur public ont par conséquent commencé à résister à ces attaques. Les récentes grèves dans la fonction publique et dans d'autres secteurs de la classe ouvrière, dans différentes régions du monde, témoignent de la détermination des travailleurs de lutter contre cette offensive. La situation dans les anciens pays socialistes, tels que la Russie ou les autres pays de la CEI et les pays d'Europe de l'Est, semblent être très grave. Non seulement les privatisations et les réductions de personnel sont très sérieuses, mais en outre les salaires ne sont pas payés. Malheureusement, les gouvernements dans de nombreux pays, surtout dans les pays en développement, essaient désespérément d'étouffer ces luttes grâce à des mesures fortement hostiles aux mouvements des travailleurs. Dans certains pays comme en Corée du Sud, des lois antitravailleurs ont déjà été adoptées. En Inde, des amendements rétrogrades aux lois du travail sont à l'ordre du jour du gouvernement. Au Pakistan, le régime autoritaire est en train de réprimer toute activité syndicale. Dans ce contexte, le rapport du Directeur général pour l'an 2001, qui préconise un consensus autour de la mondialisation, semble être tout à fait irréaliste. La mondialisation attaque directement la classe ouvrière et les pauvres, afin de servir les intérêts des transnationales et des gouvernements des pays capitalistes. Il n'y a aucune marge pour par-

venir à un consensus. Au contraire, l'offensive économique sans précédent de la mondialisation capitaliste devrait être stoppée immédiatement et l'OIT devrait protéger les intérêts des travailleurs.

La TUI reconnaît l'importance du rôle joué par l'OIT à l'heure actuelle et désire consolider encore ce rôle dans la mise en œuvre et l'application des normes internationales du travail, pour faire en sorte que les questions sociales soient dûment prises en compte lors de la prise des décisions économiques. En même temps, nous ne voulons pas que ce rôle soit neutralisé à cause de politiques et d'activités mises en place par les puissances économiques dominantes.

Nous méritons avoir une OIT qui soit plus efficace et qui soit réellement à même de faire appliquer les normes internationales du travail par le biais de ses conventions et recommandations. Le fonctionnement de l'OIT et la prise de ses décisions devraient être axées davantage sur le consensus et mettre en jeu tous les éléments du mouvement syndical. Tout comme les organes des Nations Unies, l'OIT subit des pressions financières et autres de la part des nouvelles forces du travail et des gouvernements, ainsi que de ceux qui imposent strictement leur hégémonie. C'est pourquoi nous constatons à l'heure actuelle des événements extrêmement négatifs sur lesquels on a attiré l'attention du mouvement syndical.

Au nom de l'Union internationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et assimilés, qui représente 20 millions de salariés de la fonction publique de différents pays, j'en appelle au Conseil d'administration du BIT et aux délégués à la Conférence, afin qu'ils accordent toute l'attention due aux problèmes que je viens d'évoquer en vue de remédier à cette situation préoccupante.

*(La séance est levée à 20 heures).*

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Cinquième séance:</i>	
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion ( <i>suite</i> ) .....	1
<i>Orateurs:</i> M. Imson, M. Tateisi, M. Mendoza, M. Abascal, M <sup>me</sup> Bradshaw, Mgr Martin, M. Veronese, M. Kanso, M. Stoyan, M <sup>me</sup> Poncini, M. Owuor, M. Kara, M. El Mokharek.	
<i>Septième séance:</i>	
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion ( <i>suite</i> ) .....	12
<i>Orateurs:</i> M. Arbesser-Rastburg, M. Xu, M. Mattar, M <sup>me</sup> Haugsnes, M. Findlay, M. Benavides Benavides, M. Hygum, M. Castillo, M. Pochinok, M. Dornelles, M. Tadili, M. Greenidge, M <sup>me</sup> Ausseil, M. Petöcz, M. Elamawy, M. Partap, M. Jordan, M <sup>me</sup> Filatov, M. Vaknin, M. Fuller, Lord Brett M. Al-Thani, M. Rybar, M. Kwelagobe, M. Milovanovic, M. Lambert, M. Saktor, M. Hamdi, M. de la Haye, M. Varela, M. Zajac, M. Agubuzu, M. Zhariikov, M. Yousuf, M. Preware, M. Nguyen An, M. Falbr, M. De Regil, M. Kearney, M <sup>me</sup> Hoferlin, M. Suparwanto, M. Larsson, M. Sen.	